

Le martyre des déportés.

## LES REQUISITIONS DE CIVILS EN BELGIQUE

### Le prologue. - Le décret du 3 octobre 1916 Les déportations.

Nous avons signalé déjà les violations successives du droit des gens commises par l'ennemi sur divers points de la Belgique en vue de contraindre nos ouvriers à travailler dans l'intérêt de l'armée allemande.

On se rappelle notamment la résistance héroïque et victorieuse des ouvriers de l'arsenal de Malines, qui souleva partout une profonde et légitime émotion.

L'autorité occupante adopta, dès l'année 1915, une attitude analogue dans plusieurs autres localités.

Des industriels refusèrent de mettre leurs usines à la disposition de l'ennemi, ce qui eut le don de mettre les Allemands en fureur. C'est alors que parut à Gand la proclamation suivante :

#### AVIS

« Par ordre de Son Excellence M. l'Inspecteur de l'Etape, je porte à la connaissance des communes ce qui suit :

L'attitude de quelques fabriques qui, sous prétexte de patriotisme et en s'appuyant sur la Convention de La Haye, ont refusé de travailler pour l'armée allemande, prouve que, parmi la population, il y a des tendances ayant pour but de susciter des difficultés à l'administration de l'armée allemande.

A ce propos je fais savoir que je réprimerai, par tous les moyens à ma disposition, de pareilles menées qui ne peuvent que troubler le bon accord existant jusqu'ici entre l'administration de l'armée allemande et la population.

Je rends responsables, en premier lieu, les autorités communales de l'extension de pareilles tendances, et je fais remarquer que la population elle-même sera cause que les libertés accordées jusqu'ici de la façon la plus large lui seront enlevées et remplacées par des mesures restrictives rendues nécessaires par sa propre faute ».

Lieutenant-général,  
Graf von Westarp.

Gand, le 10 juin 1915.

Le Commandant de l'Etape.



L'occupant ne se borna pas d'ailleurs à des menaces, ainsi qu'on le verra par les faits que nous allons rapporter ci-après.

Les ouvriers de la fabrique Bekaert, à Swevelghem, avaient refusé de fabriquer du fil de fer pour les Allemands. Ceux-ci avaient arrêté comme otages trois notables, dont deux furent peu après remis en liberté.

Pour forcer les ouvriers à se remettre au travail, l'autorité allemande résolut d'isoler la commune. On voulait interdire toute circulation par véhicule et par vélo et empêcher même le transport des vivres. Mais comme les ouvriers persistaient opiniâtrément dans leur refus de se livrer à une fabrication de l'armée allemande et qui était dirigée contre leurs frères et leurs fils qui défendaient avec tant de vaillance le front sacré de l'Yser, soixante et un hommes furent conduits en prison. Les autres se hâtèrent de quitter le village.

Les Allemands, poursuivait la lutte avec une méthode infernale, s'emparèrent alors des femmes, les enfermèrent dans de grands fourgons et les amenèrent à Courtrai. En même temps ils affichèrent les noms des fugitifs en leur conseillant de rentrer au village. Devant la menace de voir leurs femmes rester en prison tandis que les enfants devaient périr dans les maisons abandonnées, les ouvriers furent obligés de céder à l'ennemi, la mort dans l'âme.

Dans le Brabant, les Allemands avaient demandé à M. Cousin de fabriquer du fil de fer pour eux dans son usine de Ruysbroeck. L'industriel ayant refusé, les Allemands réquisitionnèrent les ateliers, s'installèrent dans l'usine et se mirent en devoir de fabriquer le fil de fer eux-mêmes. Mais la machine est mue par le courant électrique qui est lui-même fourni par une centrale située à Oisquercq. La centrale refusa de livrer le courant. Les Allemands arrêtèrent M. Lucien Beckers, administrateur-délégué, qu'ils retinrent prisonnier pendant plusieurs semaines.

L'occupant avait encore à sa disposition une autre arme, dont il usa d'une façon despotique : l'assistance publique.

Il s'en servit dès 1915, mais en 1916, il l'appliqua d'une façon générale. Il voulait réduire les Belges à travailler pour lui grâce à la famine.

Un des documents les plus caractéristiques à cet égard est l'affiche placardée à Menin en juillet 1915 sur l'ordre du commandant Schmidt, et par laquelle les Allemands ordonnent de laisser mourir de faim « les ménages qui ne travaillent pas régulièrement à des travaux militaires »

#### ORDRE

« A partir d'aujourd'hui, la ville ne peut plus accorder de secours, — quel qu'il soit, même pour les familles, femmes et enfants — qu'aux seuls ouvriers qui travaillent régulièrement à des travaux militaires et aux autres ouvriers imposés.

Tous les autres ouvriers et leurs familles ne pourront plus désormais être secourus en aucune façon ».

A Eecloo et aux environs des artisans, qui refusaient de se présenter volontairement, furent extraits de leurs demeures « manu militari ». Cela se passa en 1915, donc avant les réquisitions générales des hommes.

En face de Menin, en France, se trouve la ville Halluin, où un grand nombre de Belges ont leur domicile et leur occupation. Là aussi, les Allemands ordonnèrent de travailler dans leur intérêt.

L'administration communale en appela à la convention de La Haye.

Le 30 juin 1915, à 23 h. 30, le commandant allemand fit lire à l'administration communale et aux notables de la ville d'Halluin la déclaration suivante :

Messieurs,

« Les événements qui se passent sont connus de tous ces messieurs. C'est la conception et l'interprétation de l'article 52 de la Convention de La Haye qui a créé les différends entre vous et l'autorité militaire allemande. De quel côté est le droit ? Ce n'est pas à nous de le dis-

cuter, parce que nous ne sommes pas compétents, et nous n'arriverons jamais à nous entendre sur ce point-là. Ce sera l'affaire des diplomates et des représentants des différents Etats après la guerre.

Aujourd'hui, c'est exclusivement l'interprétation de l'autorité militaire allemande qui est valable, et, en raison de cela, nous entendons que tout ce que nous aurons besoin pour l'entretien de nos troupes soit fabriqué par les ouvriers du territoire occupé. Je puis vous assurer que l'autorité allemande ne se départira sous aucune condition de ses demandes à ses droits, même si une ville de 15.000 habitants en devait périr. »

Le Commandant de Place,  
(s) SCHRANCK.

Dans la ville voisine de Roubaix et aux environs les Allemands rencontrèrent la même résistance contre le système du travail forcé. On y pouvait lire notamment les menaces dont voici le texte officiel :

*Nouvelles punitions pour la ville par suite du refus de travailler dans les usines dirigées par l'administration allemande.*

« Si pour mercredi, 7 juillet 1915, au plus tard, le travail n'est pas repris complètement dans toutes les usines dirigées par l'administration allemande, les punitions suivantes seront mises en vigueur pour les villes de Roubaix, Croix, Hem, Lannoy, Lys, Leers, Mouvaux, Toufflers, Wasquehal, Watrelos :

1. De 6 heures du soir à 6 heures du matin tous les habitants doivent être chez eux exceptés ceux qui, pour un cas urgent, auront obtenu une permission de la Commandanture. Pendant le même temps, tous les magasins seront fermés à l'exception de ceux qui auront reçu la même faveur.

2. Tous les estaminets, cafés et restaurants doivent être fermés toute la journée et toute la nuit à l'exception de ceux qui ont une permission spéciale. Toute vente de boissons et de comestibles est interdite dans ces établissements.

3. Toutes les personnes qui tourmentent ou menacent des employés occupés dans les usines dirigées par les autorités allemandes ou qui veulent les forcer à cesser le travail ou les empêcher à le reprendre seront punies suivant les lois et déportées en Allemagne.

De plus tous les ouvriers qui refusent obstinément d'exécuter le travail commandé seront punis jusqu'à trois mois de prison et envoyés en Allemagne. D'autres déportations d'otages appartenant à toutes les classes de la population sont en projet.

4. Si ces mesures ne suffisent pas pour forcer la population à obéir, d'autres mesures plus graves très préjudiciables au bien-être de toute la population seront ordonnées, par exemple : Toute circulation avec les communes voisines sera suspendue en supprimant les tramways. »

Roubaix, le 6 juillet 1915 Commandanture de l'Etape,  
HOFMANN, Major et Commandant.

Puis, vers Pâques, eurent lieu les déportations des hommes, des femmes, des jeunes gens et des jeunes filles de Lille, dont nous avons donné plus haut une description détaillée.

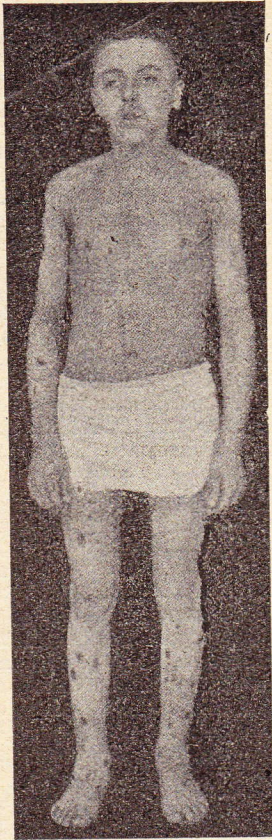
En décembre 1915 des incidents se produisirent à Ledeberg. Il s'agissait une fois de plus des chemins de fer. Les Allemands, aux prisés avec de sérieuses difficultés de personnel, étaient obligés d'entretenir sur leur réseau ferré une armée de fonctionnaires et d'ouvriers, qui auraient fort bien pu être employés au front. Nous avons vu précédemment qu'à Schaerbeek les Allemands eux-mêmes avaient excité les Belges à résister aux menaces des autorités parce qu'ils craignaient d'être envoyés eux-mêmes dans les tranchées.

A la fin de l'année 1915, d'importantes réparations de matériel devaient être effectuées à l'arsenal de Ledeberg et le commandant d'étapes von Wick voulait recourir dans ce but aux services des Belges.

Mais les ouvriers refusèrent de se présenter, fidèles en cela aux ordres donnés et aux inspirations de leur patriotisme.

Les Allemands placardèrent l'avis suivant :





Le déporté E. C., de Bruxelles. Les taches sur le corps sont le résultat du travail forcé dans les mines de sel. (1)

#### AVIS

Gand, le 16 septembre 1915.

« Au bourgmestre de Ledeberg.

Comme suite au paragraphe 4 de la prescription du 12 octobre 1915, il est défendu aux habitants de la commune de Ledeberg de circuler sur la voie publique entre 7 heures du soir et 8 heures du matin, à partir du 17 décembre 1915 jusqu'au 24 décembre 1915 y compris.

Le soin d'aviser immédiatement le public de la présente défense vous incombe. D'autre part, il est porté à votre connaissance que des mesures de police ainsi que des amendes suivront si les ouvriers réquisitionnés pour l'atelier de chemins de fer de Ledeberg persistent à refuser de reprendre le travail dans l'intérêt de l'autorité militaire allemande. »

Le Commandant d'Etapes,  
(s) von WICK.

Traduction libre. Ledeberg, 16 décembre 1915.

Par ordre :  
Le Secrétaire communal,  
J. VAN MEUTER.

Pour copie conforme :  
Ledeberg, 17 décembre 1915  
Le Bourgmestre,  
A. LATOUR.

Comme la plupart des ouvriers maintinrent leur refus, un grand nombre d'entre eux furent arrêtés et déportés en Allemagne.

A Ostende, à Bruges et dans d'autres localités de la Flandre occidentale on vit se produire des faits identiques. On peut les considérer comme le prologue du

(1) Nous reproduisons un peu plus loin les photographies d'un certain nombre de déportés. Ces clichés ont été pris au retour de ces malheureux, pendant l'enquête médicale. Nos lecteurs pourront constater par là dans quel état d'horrible déchéance physique étaient tombés ces ouvriers naguère vigoureux, à la suite des souffrances, des mauvais traitements et des longues privations que les bourreaux allemands leur avaient fait subir.

sombre drame des réquisitions, qui produisit une si formidable émotion dans tous les pays civilisés.

En août 1916 le gouverneur général poussa l'hypocrisie jusqu'à tranquilliser les Belges, par une proclamation.

Des bruits étranges circulaient alors au sujet de déportations imminentes. Or, on pouvait lire sur les murs cet avis :

« La déclaration formelle du gouverneur von Bissing, disant qu'on n'a pas l'intention de transporter en Allemagne des Belges en âge de milice a apaisé les craintes de bien des personnes, tant en territoire occupé qu'en Hollande, où résident de nombreux réfugiés belges, qui voudraient bien rentrer dans leur pays.

Cependant de temps en temps un doute surgit sur le point de savoir si cette déclaration s'étend également aux anciens membres de la garde civique; naturellement, ces hommes n'ont, de leur côté, rien à craindre, pour autant qu'ils n'ont pas activement participé à la guerre et qu'ils prennent l'engagement formel de ne plus prendre les armes contre l'Allemagne. »

Mais, malgré ces paroles doucereuses on apprit qu'en différents endroits les Allemands avaient réclamé des listes de chômeurs. Que signifiaient ces demandes?

A Bruges, l'occupant réclama quatre groupes de cent ouvriers. Les échevins et le bourgmestre, qui refusèrent de satisfaire à cette demande, furent démis de leurs fonctions et consignés dans leur demeure.

Les Allemands s'emparèrent des listes des personnes secourues et arrêtèrent toutes sortes de civils qu'ils réunirent dans une caserne, d'où ils furent transportés dans le Nord de la France.

Un certain oberleutnant Rogge, qui était en temps de paix bourgmestre de Schwerin, se trouvait alors à la tête de l'administration de la ville de Bruges.

Lorsque tout fut terminé, les échevins purent reprendre leurs fonctions, mais la démission du bourgmestre Visart de Bocarmé, un vieillard octogénaire, fut confirmée.

Partout le désarroi régnait dans les esprits, on sentait qu'il y avait quelque chose dans l'air, qu'une nouvelle calamité menaçait la Belgique.

On se réunissait en groupes pour commenter tous les bruits, et les Allemands interdirent les rassemblements de plus de cinq personnes.

L'occupant se mit alors à faire appel aux volontaires. Il créa des bureaux d'enrôlement et placarda des affiches. Nous reproduisons ici à titre documentaire un avis destiné aux cultivateurs :

« Pour des ouvriers et ouvrières agricoles, seuls ou chargés de famille, il se présente une occasion favorable d'un travail rémunérateur dans le Nord de l'Allemagne.

Le déménagement de familles entières est payé.

Outre une habitation gratuite et spacieuse, ainsi qu'une écurie pour le bétail, la terre, le champ, le jardin et la prairie, la ferme sont mises à la disposition (des émigrés).

De même on pourra se procurer à de bonnes conditions du grain pour faire du pain, des pommes de terre, des aliments pour le bétail, du charbon, etc. Suivant la nature du travail comme journalier, ouvrier des bois, valet d'écurie, charron, on paiera des salaires élevés.

Les femmes recevront également des salaires élevés, si elles veulent travailler.

Pour tous renseignements s'adresser à la section agricole à Gand, courte Meire, 8, ou à la maison agricole près de la kommandantur à Termonde. »

Le commandant d'étapes,  
Freiherr von Maerken.

Voilà ce qu'on lisait en Flandre.

En Wallonie on voyait de grandes pancartes, qui représentaient le bonheur d'une famille: l'abondance au foyer, grâce au travail du père! On s'efforçait ainsi d'enrôler des métallurgistes, des mineurs, etc.

Ces appels ne restèrent pas absolument inutiles, au moins pour l'industrie; mais le résultat fut plutôt maigre: Aussi l'occupant eut-il recours à de nouvelles mesures.

Comme il faisait toutes sortes de réquisitions, s'em-



parant de fabriques, enlevant des machines, etc., il accrut le chômage général.

Les soi-disant « Zentralen », c'est-à-dire les bureaux où se distinguaient particulièrement les Allemands qui avaient résidé dans notre pays avant la guerre et qui le connaissaient bien, concentraient les réquisitions de toute sorte de matériel.

Il est évident que dans ces conditions le chômage ne pouvait que s'étendre constamment.

Les communes se virent enlever le droit de mettre les chômeurs au travail (2 mai 1916, décret de von Bising) Le 3 octobre 1916 parut un arrêté du grand quartier général, dont voici les passages essentiels :

« Les personnes capables de travailler peuvent être contraintes de force au travail, même en dehors de leur domicile, dans le cas où, pour cause de jeu, d'ivrognerie, d'oisiveté, de manque d'ouvrage ou de paresse, elles seraient forcées de recourir à l'assistance d'autrui pour leur entretien ou pour l'entretien des personnes qui sont à leur charge.

Quiconque étant appelé au travail, selon l'article I ou II, refusera l'ouvrage ou la continuation du travail qui lui est assigné, sera puni de peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende jusqu'à concurrence de 10.000 marcs ou d'une de ces peines, à moins que les lois en vigueur ne prévoient l'application d'une peine plus sévère.

Sont compétents les administrations militaires et les tribunaux militaires allemands. »

Ce décret fut affiché dans la région des étapes, en Flandre occidentale et en Flandre orientale, ainsi que dans l'arrondissement de Tournai.

Dès lors les Allemands avaient jeté le masque. Car l'arrêté en question était appliqué à tous les chômeurs sans exception.

En même temps les journaux allemands et les feuilles soi-disant belges qui doivent être mises sur le même pied menèrent une campagne de presse sur cette question.

On y soulignait la sollicitude de l'autorité allemande à l'égard des populations belges qu'elle voulait prémunir contre la misère et contre les conséquences morales de l'oisiveté. Peut-on imaginer une hypocrisie plus raffinée?

En outre on publiait des témoignages émanant de travailleurs volontaires. D'après eux l'Allemagne était un paradis; les Belges y étaient véritablement gâtés; le travail y était agréable, les salaires élevés et la nourriture excellente.

Bientôt commencèrent les scandaleuses réquisitions par lesquelles les Allemands appliquèrent l'odieux système de l'esclavage moderne.

A Gand et dans les environs un grand nombre d'hommes et de jeunes gens reçurent le billet suivant :

« Vous devez vous présenter le 12 octobre 1916 à la Plezantvest, n. 5, à 3 heures de l'après-midi, étant muni de :

1 couvre-chef; 1 foulard; 1 costume civil ou de travail; 1 paire de souliers; 2 chemises; 1 paire de chaussettes; 1 caleçon; 1 pardessus; 1 pantalon de drap; 1 couverture imperméable; 1 essuie-mains; 1 gamelle; 1 couvert, cuiller, couteau et fourchette; 2 couvertures de nuit. — Il est permis de se munir d'argent. »

La Kommandantur des étapes.

(Nous copions textuellement ce billet infâme).

Les civils se présentèrent à la « Gantoise », Plezantvest, et furent enfermés. On en compta bientôt jusqu'à 3000. Les Allemands voulaient leur faire signer un contrat de travail, après quoi ils pouvaient aller en Allemagne. En cas de refus, leur sort, assuraient les bourreaux, serait plus dur. Il n'y en eut pas vingt qui cédèrent. Tous les autres refusèrent avec énergie.

Nous allons décrire en résumé la suite des événements sans y ajouter de commentaires.

D'abord ce fut l'emprisonnement dans la fabrique pendant huit jours. Chaque jour une courte sortie le long du Boulevard. A une certaine aistance on apercevait des mères, des femmes et des enfants, qui revenaient toujours au même endroit. On entendait des cris

et des pleurs. Lorsque les membres de la famille se risquaient trop loin, les hussards les refoulaient.

Au bout de huit jours, départ pour une destination inconnue. Le train chargé d'un millier de déportés partit à trois heures du matin de la gare de Rabot. Les voyageurs chantaient des hymnes patriotiques.

Les sentinelles qui les surveillaient ne parvinrent pas à leur imposer silence. Le voyage dura un jour et une nuit, et le convoi, après avoir traversé le Nord de la France, s'arrêta au sud de Laon. Les exilés furent enfermés dans un château. Là, plusieurs chambres avaient été aménagées en salle commune, où l'on avait étendu des copeaux et de la paille et où les Gantois purent se loger. Après quelques jours de repos l'ordre fut donné de se rendre au travail; les uns furent désignés pour arracher des betteraves dans les champs, les autres pour construire un nouveau chemin de fer. Aux champs, les Gantois refusèrent d'obéir. Un officier fit avancer un peloton, charger les fusils et mettre en joue. Les hommes durent céder devant cette menace. Mais on s'imaginerait facilement comment le travail fut exécuté! A l'avenir ceux qui montraient de la mauvaise volonté devaient séjourner pendant huit jours dans une cave, et c'était la punition la plus bénigne.

Une ferme inhabitée servait d'hôpital.

Lorsque les travaux des champs furent terminés, tout le monde dut aller travailler à un chemin de fer.

Et ceux qui ne se présentaient pas? Voici à ce sujet des témoignages tristement authentiques.

Un Gantois, ayant été convoqué, n'avait pas répondu à l'appel. A 2 heures du matin on sonne à sa porte. L'homme habitait chez un ami. Celui-ci se réveille le premier, mit le premier le nez à la fenêtre et aperçut en bas plusieurs hommes.

« Ouvrir, ouvrir, tout de suite », cria un officier allemand.

L'homme obéit.

« Sind sie N. N. » (Etes-vous N. N?), demanda l'Allemand.

« Non », répondit l'ami.

« Wo ist er? » (Où est-il?)

« Il dort encore. »

« Non », hurla l'officier, « nicht schlafen, mitkommen, sofort. » (pas dormir, nous accompagner tout de suite).

L'homme eut à peine le temps de s'habiller. Il fut emmené immédiatement et poussé auprès d'un groupe d'autres civils, qui attendaient dans la rue sous escorte militaire.

Tous ces prisonniers se rendirent d'abord à un bureau du marché au Lin. A 3 heures (en pleine nuit) ils furent concentrés, avec de nouveaux groupes, à la gare Saint-Pierre.

A 10 heures on les conduisit tous à la fabrique « La Gantoise », près du Rabot. N... n'était pas chômeur.

C'est ce que prouve notamment la lettre que nous reproduisons ci-après. Voici ce qu'il écrit à l'ami cité plus haut :

« Je te remercie pour les tartines que tu m'as envoyées: Elles me sont venues à point, car la ration de pain est très minime ici. Si cela t'est possible, envoie-moi du pain pour deux jours. Je t'envoie mon certificat de travail. Fais-le parapher à la Kommandantur; peut-être pourra-t-il me délivrer. Ce matin, nous avons pu nous promener un petit laps de temps le long de l'eau. Nous chantâmes le « Lion de Flandre ». Les soldats allemands étaient furibonds. Cet après-dîner, 500 civils devaient aller travailler à Port-Arthur (Gand). Ils y furent menés par la force militaire. Demain, peut-être après-demain, notre groupe devra travailler. Je t'assure que je n'en ferai rien. J'ai été soumis à l'examen médical, et le docteur a trouvé que je n'étais pas malade. »

Un autre raconte qu'il a pris une drogue pour avoir des palpitations de cœur au moment de l'examen. « C'est de la nervosité », déclara le médecin. « J'ai été admis. Je n'ai pas de chance. Je n'ai plus d'espoir de rentrer à la maison. »

On pourrait multiplier ces citations à l'infini.

Le 14 octobre on annonça à Hamme que 460 jeunes gens avaient été réquisitionnés. Ils devaient être pré-



sents le lundi matin à 10 heures à la caserne d'artillerie.

Les gardes champêtres distribuèrent le billet, rédigé dans le même genre que celui que nous avons cité tantôt.

Les estaminets devaient rester fermés. Plusieurs hommes convoqués allèrent mendier quelques vêtements et de l'argent.

Ils partirent sous une pluie fine. A Termonde on les enferma dans la caserne. Là ils trouvèrent des compagnons d'infortune venant d'autres localités, soit en tout 2500 hommes.

Des soldats allemands les surveillaient et ne permettaient à personne de sortir, pas même pour satisfaire leurs besoins naturels.

Des femmes et des enfants s'attroupèrent devant la caserne, mais personne ne pouvait approcher des prisonniers. On pleurait, on se lamentait, mais les soldats repoussaient les malheureux.

Les réquisitionnés, mal nourris, restèrent à Termonde jusqu'au jeudi. Puis on les conduisit à la gare et on les jeta dans des fourgons à bestiaux.

Chez eux nul ne savait où on les menait. Le soir à 10 heures les trains arrivèrent à Maubeuge. Pendant le trajet un de ces infortunés, frappé de démente, avait voulu se jeter sur un soldat allemand, d'autres soldats étaient accourus, avaient assommé le malheureux et jeté son cadavre le long de la voie.

La nuit les hommes durent rester dans les wagons obscurs, où régnait une odeur insupportable.

On n'avait encore distribué ni aliments, ni boisson. De Maubeuge les trains revinrent à Mons, où les exilés reçurent un peu de soupe. Puis rentrée à Maubeuge. Nouveau retour à Mons, d'où par Charleroi et Namur on pénétra en France, où l'on atteignit enfin St.-Gobert après un voyage de 43 heures.

Pendant tout ce temps on avait reçu deux fois un peu de soupe.

Comme des malfaiteurs nos compatriotes furent parqués dans une fabrique de papier. C'était au milieu de la nuit. Le matin on divisa les 2500 hommes en cinq compagnies de 500 hommes chacune.

La 1<sup>re</sup> dut se rendre à Laon, la 2<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> allèrent à St.-Gobert, la 3<sup>e</sup> fut placée à Rogerie; quant à la 5<sup>e</sup> on n'en savait rien.

Nous parlerons plus loin du travail en France et des tortures que les déportés y endurèrent.

Le 24 octobre une deuxième réquisition eut lieu à Hamme. A 5 heures du matin il y eut un nouveau départ de 260 malheureux. Cette fois on comptait parmi eux plusieurs pères de famille. Qu'on se figure les scènes déchirantes qui se produisirent au moment où ils durent se séparer de leur femme et de leurs enfants. Nombre d'entre eux accompagnèrent le triste cortège pendant un certain temps.

Le 29 novembre troisième réquisition à Hamme de 174 ouvriers, des hommes de 34 à 40 ans pour la plupart, 10 seulement se présentèrent. Les autres refusèrent. Aucun d'eux n'osa coucher chez lui, de peur d'être enlevé de son lit.

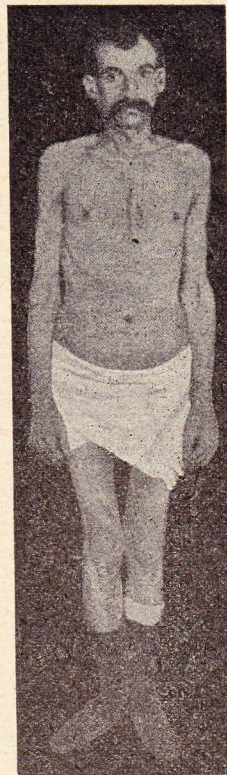
Mais le 2 décembre des uhlans pénétrèrent dans le village, tandis que d'autres occupaient les issues du village. Hamme fut cerné comme pour une chasse aux esclaves.

Les perquisitions commencèrent. Les soldats envahirent les maisons et fouillèrent toutes les pièces, mais ne trouvèrent que vingt civils. Ceux-ci furent emmenés entre des uhlans, tandis que les enfants pleuraient à fendre l'âme. Les uhlans annoncèrent alors qu'ils emmèneraient les femmes et les enfants si les hommes ne se présentaient pas, et que quiconque offrait l'hospitalité aux réquisitionnés serait puni de peines sévères.

Et joignant l'acte à la parole, ils conduisirent des femmes et des vieillards au poste.

Dès lors un grand nombre de ceux qui se cachaient furent obligés de se laisser arrêter.

Mais ce n'était pas encore tout. Le soir le bourgmestre et le secrétaire de la commune durent se rendre à Termonde comme otages.



Le corps épuisé du déporté D. J., de Mouscron.

Le lendemain ils purent rentrer, moyennant 1000 mark d'amende.

Entretiens, les uhlans continuèrent à fouiller les maisons et le 4 décembre ils emmenèrent les trois derniers ouvriers. (1)

Si l'on veut remplacer Hamme par quantité d'autres localités, on aura une idée approximative de ce que souffrit la région des étapes à cette époque sinistre.

Nombre de bourgmestres refusèrent de remettre les listes des chômeurs.

Ainsi en fut-il notamment à Tournai. Le conseil communal de cette ville vota à la date du 20 octobre 1917 la motion suivante :

« Le Conseil communal,

Vu la réquisition en date du 19 courant adressée à la Ville de Tournai par M. le Général Commandant l'Etape et la lettre de ce dernier en date du 2 octobre 1916 ainsi conçue : « Vous avez refusé de mettre à notre disposition des ouvriers pour des travaux d'ordre militaire ».

Se déclare obligé de persévérer dans la même attitude.

Il croit devoir déclarer ce qui suit :

La Ville de Tournai est prête à se soumettre sans résistance à toutes les exigences que les lois et les usages de la guerre autorisent. Et sa sincérité ne peut être mise en doute, car, depuis plus de deux ans qu'elle subit l'occupation, loge et coudoie les troupes allemandes, elle a témoigné d'une loyauté parfaite et s'est interdit tout acte d'hostilité.

Mais elle ne peut fournir des armes contre ses propres enfants, sachant que le droit naturel et le droit des gens, qui en est l'expression, le lui interdisent.

Dans sa proclamation du 2 septembre 1914, Son Excellence M. le Feldmaréchal baron von der Goltz, Gouverneur Général en Belgique, déclarait : « Je ne demande à personne de renier ses sentiments patriotiques ». La Ville de Tournai reste confiante dans cette déclaration qu'elle doit considérer comme le sentiment de S. M.

(1) D'après « Une page du martyre de nos ouvriers pendant la guerre », de A. J. Van Bogaert-Wauters.



L'Empereur d'Allemagne au nom duquel parlait M. le Gouverneur Général.

En s'inspirant ainsi de l'honneur et du patriotisme, elle est fidèle à un devoir fondamental dont un officier supérieur allemand comprendra la noblesse.

Elle est confiante aussi que la loyauté et la clarté de cette attitude éviteront tout malentendu entre elle et l'armée allemande :

Le général-major allemand répondit par la lettre suivante datée du 23 octobre :

« Il y a une prétention sans exemple et une parfaite méconnaissance de la situation créée par l'état de guerre quand la Ville se permet — par décision du Conseil communal — de s'opposer aux ordres de l'Autorité militaire du pays occupé.

L'état de choses simple et clair est plutôt celui-ci : « L'Autorité militaire ordonne et la Ville obéit ». Autrement elle doit supporter les plus lourdes conséquences, comme je l'ai déjà dit dans mes explications antérieures.

M. le Commandant en chef de l'armée a infligé à la Ville, à cause de son refus jusque maintenant de présenter les listes ordonnées, une contribution-punition de 200,000 mark, qui doit être payée à partir d'aujourd'hui en 6 jours. Et de plus, j'ajoute que jusqu'au moment où ces listes ordonnées seront entre ses mains, pour chaque jour suivant : en premier lieu jusqu'au 31-12-1915, une somme de 20,000 mark devra être payée par la Ville. »

(signé) HOPFFER.

Général-major et Etappen-Kommandant.

L'autorité militaire ordonne à la ville d'obéir. Cela est décisif. N'est-ce pas comme si on lisait la fameuse lettre du commandant allemand au conseil communal d'Haluin ? « Il n'y a pas de convention, pas de gouvernement, pas de préfecture, il n'y a qu'une volonté, celle de l'autorité allemande. »

Voici un témoignage de Bruges :

Von Schroeder y était le grand maître. Nous le connaissons déjà ! Songeons seulement au capitaine Fryatt.

L'occupant avait à nouveau besoin de main d'œuvre. Il mit ses gendarmes en campagne. Ceux-ci enrôlaient les passants dans les rues et lorsqu'ils jugeaient un homme apte au travail, ils lui demandaient sa carte d'identité.

« Bien », disaient-ils alors, « il faudra aller reprendre votre carte à la kommandantur. »

Ceux qui étaient sans carte encourageaient une punition. L'homme était donc bien obligé de se rendre à l'endroit indiqué. Là il trouvait des concitoyens qui avaient eu le même sort que lui.

Les Allemands retinrent les hommes prisonniers, les conduisirent à la caserne et ses procurèrent ainsi de nouveaux travailleurs. De cette façon ils réquisitionnèrent des ouvriers manuels, des architectes, des fonctionnaires, des employés, des hommes de toutes sortes de professions.

Afin de faire ressortir plus vivement encore le côté inhumain de ces mesures, nous allons rapporter les aventures d'un Brugeois, que nous appellerons Doorink. Ceux qui ont été victimes de l'odieux esclavage allemand, reconnaîtront immédiatement l'authenticité de son rapport.

Avant la guerre Doorink possédait un commerce qui lui procurait des ressources assez considérables. Mais ses économies avaient été épuisées d'autant plus vite que sa femme était malade et que ses enfants avaient également besoin d'une nourriture fortifiante.

Le brave homme ayant appris que les Allemands réquisitionnaient les civils et les arrêtaient même dans la rue, n'osait plus sortir qu'une fois l'obscurité tombée et il usait du court intervalle qui lui restait avant l'heure de la fermeture pour faire quelques courses pressantes.

Parfois l'extrême faiblesse le faisait chanceler, car Doorink prenait encore sur sa maigre ration de pain pour soutenir ses enfants.

Certain soir il était sorti comme de coutume, lorsque soudain il se trouva en face d'un gendarme.

« Suivez moi » commanda l'Allemand.

Doorink se disposait à demander des explications, mais il fut brutalement rabroué.

Le gendarme l'amena à la kommandantur. Là se trouvaient d'autres Brugeois, tous aussi inquiets que Doorink lui-même. Parmi les officiers et les feldwebel nul ne fit connaître le motif des arrestations, mais tous les civils avaient la même idée : « le travail forcé ! »

Doorink demanda à parler à un officier.

« Tais-toi ! » lui cria-t-on d'une voix rauque.

Une patrouille arriva qui conduisit le groupe à la caserne, où les prisonniers durent passer la nuit. Doorink, étendu sur sa misérable couche de paille, ne put fermer l'œil. Que penserait-on chez lui ? Qu'allait devenir sa femme malade, ses quatre malheureux enfants, dont l'aîné n'avait que quatorze ans ? Et que serait la journée du lendemain ? Dieu ! est-ce qu'on allait le déporter, lui aussi, l'arracher à sa famille, qui avait tant besoin de lui ? Le pauvre homme se sentit envahi par une sombre tristesse. Et lui qui avait toujours su garder à la maison un joyeux sourire, se mit à verser des larmes amères. Il n'était d'ailleurs pas seul à pleurer.

Un pauvre ouvrier raconta que les gendarmes l'avaient saisi au moment où il sortait afin d'aller chercher une sage-femme pour son épouse qui venait d'accoucher.

« Et maintenant elle est là toute seule ! » répétait-il sans cesse, et quelquefois, mù par son désespoir, il s'élançait jusqu'à la porte, mais aussitôt un soldat le repoussait avec violence. Et le malheureux s'affaissait brisé, pleurant à chaudes larmes.

Quelle nuit horrible. Le froid faisait frissonner les prisonniers. La plupart étaient vêtus misérablement, d'autres cachaient leurs habits usés sous un mince pardessus remontant à des temps meilleurs.

L'aube se leva et les soldats apportèrent un morceau de pain avec du café sans saveur.

Doorink ne put manger. Qu'allait-on faire de lui ?

Les prisonniers durent former les rangs et se mettre en marche vers le Bourg.

C'est là qu'on concentrait toujours les réquisitionnés. Von Schroeder pouvait les voir de son bureau et jour de ses exploits.

Doorink apprit alors que tous devaient aller exécuter un ouvrage pour les Allemands au front. Il demanda à dire quelques mots, mais pour toute réponse il reçut cet ordre brutal : « Schweigen ! »

Des femmes et des enfants, des jeunes filles, des vieillards se réunirent auprès des prisonniers.

Doorink vit soudain deux de ses petits enfants. Ils se tenaient par la main et cherchaient leur père du regard. On avait pris l'habitude à Bruges, lorsque le soir le mari ou le fils n'était pas rentré à la maison, de se rendre au Bourg le matin suivant pour s'assurer si le disparu ne se trouvait pas parmi les réquisitionnés.

Doorink s'avança vers ses chers petits.

« Papa ! » crièrent-ils. « Accompagnez-nous à la maison. Maman est beaucoup plus malade. »

« Dites à maman que je dois partir, mais que je reviendrai vite ! »

A ce moment un soldat lui donna un coup de la crosse de son fusil.

Les enfants, témoins de cet acte de brutalité, pleurèrent encore plus fort.

Un moment Doorink tressaillit de colère et on put croire qu'il allait se jeter sur le soldat, mais il put se maîtriser. A quoi servirait, en effet, un geste de résistance ? On l'aurait peut-être abattu comme un chien. Il fallait, bon gré mal gré, s'incliner devant la force.

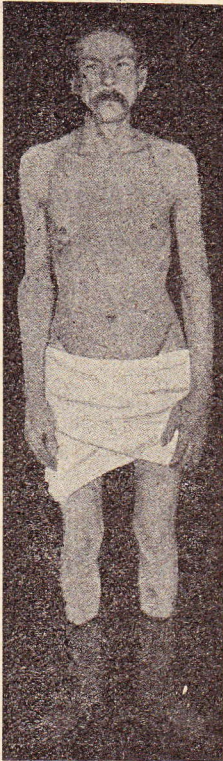
Hélas ! combien étaient en train de gémir et de se lamenter parmi les femmes. Un prisonnier s'effondra comme une masse. C'était l'ouvrier dont la femme devait devenir mère. On l'emporta.

« En avant ! » cria-t-on.

Les malheureux furent emmenés entre une double haie de soldats.

Doorink courbait la tête. Les larmes traçaient un sillon brûlant le long de ses joues. Est-ce qu'il n'entendit pas encore la voix de ses enfants ? Et il se traînait com-





S. H. Un déporté de Mouscron.

me un esclave à travers les rues de sa propre ville. Combien ce joug étranger était odieux !

Les soldats poussèrent les civils dans un train, qui se mit en route vers Leffinghe.

Nous parlerons bientôt plus en détail des scènes qui se déroulèrent au front.

Doorjnk resta occupé pendant deux mois à ce travail forcé. L'aîné de ses enfants dut se charger du ménage. La femme malade se dépensa également. Au bout de deux mois le père revint, malade. Quatre semaines plus tard la femme succomba. Elle avait trop préjugé de ses forces. Et le mari est maintenant lui-même un homme épuisé.

L'histoire que nous venons de raconter est celle de beaucoup de civils.

La terreur qui régnait à Bruges fût instaurée aussi dans d'autres villes. Malheur à ceux qui osaient y résister, même en paroles. Les tyrans ne souffraient aucune contradiction et leur attitude devint de plus en plus insolente.

Comment décrire les scènes écoeurantes qui se produisirent en beaucoup d'endroits ? Notre malheureux pays était rempli de pleurs et de gémissements. On aurait voulu fuir, mais à quoi bon ?

On l'essaya dans de nombreuses localités, notamment à Oordegem. Les Allemands y avaient fixé la convocation des réquisitionnés au 28 octobre 1916.

Les chômeurs appelés à se présenter au contrôle se cachèrent dans les environs.

Des uhlands arrivèrent et emmenèrent le nombre de personnes déterminées, sans examiner s'ils étaient chômeurs ou non. Bien que des gens se virent aussi arracher leur père ou un frère plus débile qu'eux-mêmes. Que faire dans ces conditions sinon se soumettre ?

Les réquisitionnés firent preuve de courage et ils cherchèrent surtout à montrer à l'occupant qu'ils ne cédaient que sous la contrainte. Des wagons à bestiaux on entendit retentir le « Vlaamsche Leeuw », la « Brabançonne » et la « Marseillaise ». On jetait sur la voie des billets contenant ces mots : « Nous ne signerons jamais », ou « Wallons, fuyez si vous le pouvez, car en Flandre

les Allemands réquisitionnent les civils et ils le feront également ici ».

Et, en effet, peu de temps après, le décret du 3 octobre 1916 fut étendu au gouvernement général.

Voici comment les choses se passèrent à Mons et dans la région.

Le 28 l'affiche suivante y fut placardée.

#### ORDRE

« Par ordre de son Excellence Monsieur le gouverneur général, tous les habitants mâles de la commune de Mons ayant passé la 17e année, devront se présenter le 16 novembre, à 10 h. du matin (heure allemande) à Nimy, maison communale.

Se munir des certificats d'identité et des cartes de contrôle.

Les personnes qui ne donneront pas suite à cet ordre devront s'attendre à une punition sévère.

Toute personne ne se présentant pas sera tout simplement traitée comme chômeur. »

Mons, le 24 octobre 1916.

Der Kreischef,  
V. QUAST,  
oberst.

A côté de cet ordre, il y avait encore un avis adressé aux ouvriers. On recommandait à ceux-ci de se faire engager comme ouvriers libres, pour éviter d'être transportés par la force.

Le 16 novembre tous les hôtels, cafés et restaurants durent rester fermés.

La veille du jour attendu avec tant d'angoisse, le bourgmestre fit savoir que ne devaient pas se présenter à Nimy : les médecins, pharmaciens, instituteurs, professeurs, prêtres, ecclésiastiques, avocats, notaires, magistrats ; tous les hommes au-dessus de 55 ans et les malades qui n'étaient pas en état de se déplacer, ce qui devait être constaté par certificat médical.

Une atmosphère de deuil et de tristesse régnait dans la ville. On était sous l'impression qu'une catastrophe venait de s'appesantir sur Mons, qui allait coûter beaucoup de larmes et de tortures.

« Finalement, le jour fatal s'affirma à l'horizon », écrit M. Hadelin Desguin dans son ouvrage « La prise des déportés à Mons et dans la région ».

« J'étais debout dès six heures, car je devais accompagner mon jeune fils âgé de vingt ans, étudiant, arraché à ses études universitaires par la brutalité sanguinaire de l'invasion allemande.

Celui-ci était aussi découché dès mon premier appel et s'était rapidement habillé. Enfin sonna l'heure du départ et de la séparation... J'assistai alors à la scène de larmes et de désolation des adieux entre l'enfant qui partait ferme et résolu et la mère, la grand-mère et les sœurs. Quelques instants après nous étions dans la rue, nous dirigeant vers Nimy. Mon fils était allé rejoindre ses compagnons d'études au Collège Saint-Stanislas, d'où ils devaient partir en groupe, conduits par le P. Recteur.

Je portais la valise renfermant le trousseau que les mains maternelles avaient préparées. Il faisait une magnifique journée d'hiver, claire et froide, après la série de jours pluvieux et sombres que nous avions eu à subir. Le ciel était pur et bleu et un rayon du soleil levant filtrait dans les arbres des boulevards.

Chemin faisant, je réfléchissais aux scènes tragiques qui s'étaient produites au lendemain du jour dans des milliers de familles qui avaient vu leurs enfants partir, peut-être pour ne plus revenir !...

Dès mon arrivée sur la Grand'Place, j'aperçus des groupes qui hâtaient le pas vers l'avenue de Nimy, portant sur le dos le sac aux provisions et aux vêtements.

En vue de la plaine du Champ de Mars, des soldats barraient la route et empêchaient les femmes de passer ; le chemin n'était plus libre que pour ceux qui se rendaient au contrôle et leurs parents.

Il en venait de tous côtés par groupes ; il en dévalait du faubourg d'Havré, il en arrivait de la ville par



le boulevard, par le chemin de ronde de la Plaine et par le chemin de la Procession; toutes ces avenues étaient occupées militairement aux deux extrémités.

Deux camions stationnaient à l'entrée de l'Avenue de Nimy et les gens de la *Malette du Prisonnier* recueillaient les sacs qui s'amoncelaient en montagnes pour être conduits en dépôt dans la cour du « Bon Grain », proche de la gare de Nimy.

Au fur et à mesure qu'on avançait, on avait l'impression pénible que la liberté personnelle était enchaînée et que la lourde poigne des soudards allemands pesait sur nous.

Les officiers allaient et venaient à travers l'artère principale et donnaient leurs ordres sur un ton strident de crécelle rouillée. J'en vis un qui avait les allures d'un fou furieux et courait vers les groupes, une baguette à la main; il housculait tout le monde, ses soldats et les passants qui fuyaient devant lui comme devant un cheval qui a pris le mors aux dents et menace de tout renverser.

La Grand-Place, entourée d'arbres, au fond de laquelle se dresse l'hôtel de ville, était encombrée de soldats qui reçurent l'ordre de charger leurs armes, ce qui fut fait en présence des milliers d'hommes rassemblés pour aller au contrôle.

J'appris peu après de spectateurs qu'ils avaient vu amener à la gare de Nimy deux mitrailleuses et leurs munitions, comme si l'allure rébarbative et agressive des chefs ne suffisait pas pour intimider les victimes préparées pour le sacrifice.

A la vue, il y avait sept à huit mille Montois, massés à proximité de la Place de Nimy. Les soldats les firent se ranger le long des maisons, à gauche, et bientôt on put voir une grappe humaine qui s'étendait compacte depuis l'hôtel de ville jusqu'au canal du Centre où cette foule se divisait en deux branches, l'une se continuant jusqu'au Moulin de Nimy, l'autre se perdant le long de la rive, vers Maizières.

Le pont du canal avait été tourné si bien qu'il était impossible de continuer la route sans tomber dans l'eau.

Les Montois, installés le long des rives du canal, se gelaient sous la bise qui soufflait de l'Est et arrivait toute glacée des hauteurs de Casteau. C'est là que je retrouvai le groupe des jeunes étudiants de Saint-Stanislas. Je les avais reconnus à la haute stature du P. Godschalk qui les accompagnait et qui demeura auprès de ses élèves, pour les protéger, jusqu'au moment où il put enfin les conduire au contrôle.

Il était alors une heure de l'après-midi. Je les suivis à distance, car mon fils faisait partie de ce groupe, je les vis franchir le grillage des écoles et j'attendis anxieux de les voir repasser au grillage de l'autre côté de la Maison communale, ce qui devait m'indiquer qu'ils étaient échappés à l'appétit des Allemands et qu'ils étaient enfin libres.

Ce fut, je l'avoue, un instant poignant, plein de cruelle inquiétude et d'émotion indignée. Autour de moi, il y avait des pères qui attendaient et qui interrogeaient d'une voix incertaine: pensez-vous qu'on ne les prendra pas? Nous nous encourageons les uns les autres. Que voulez-vous qu'ils fassent avec des étudiants nullement accoutumés au travail manuel et dont la plupart, pour ne pas dire tous, étaient dans la période périlleuse de l'adolescence et de la formation physique? Pourtant ailleurs on en avait pris de jeunes manifestement impropres à tout effort matériel continu!

Tandis que nous échangeons ainsi nos vœux et que nous affirmions nos appréhensions, le P. Recteur apparut au milieu de ses élèves qu'il ramenait tous.

Le bourgmestre de Mons, Jean Lescaris, les échevins Maistriau et Save, le secrétaire Talaue, étaient arrivés de Mons en voiture un peu avant neuf heures; ils venaient assister aux opérations du contrôle, le vice-président de la Chambre des Représentants, M. Alphonse Harmignie était également sur les lieux, ainsi que les autres députés et sénateurs.

Les opérations du contrôle étaient fixées à 9 heures. El-

les commencèrent aussitôt. Les hommes avaient à subir deux examens. Lorsqu'il s'agit de chevaux, on les inspecta dans toutes et chacune de leurs parties, on les rejette — pour le moindre défaut — comme impropres ou inaptes. La traite des Blancs ne comporte pas ces attentions de la part des enleveurs. Ils appliquent les procédés de Tipo-Tip, le célèbre et rapace marchand d'esclaves du continent africain. A droite! à gauche! sans examen, au petit bonheur, suivant l'appréciation imbécile d'un officier bourru qui d'un simple coup d'œil décide et vous parque parmi les réprouvés ou les élus.

Ceux qui étaient rejetés à gauche passaient devant de nouveaux pourvoyeurs des tombereaux du kaiser.

Ils étaient de nouveau rejetés à gauche ou relégués à droite et l'affaire était faite! Tous ceux qui étaient désignés pour la gauche étaient « ramassés »! Ceux qui avaient été classés à droite étaient libérés dès qu'il s'en trouvait un groupe de quelques centaines. Des soldats encadraient le groupe et le conduisaient militairement jusqu'en vue de l'église de Nimy; là un sergent criait: « en route pour Mons! vous pas trainer ici, sinon le train est là et vous partir! » Bien entendu, les libérés ne se le faisaient pas dire deux fois. C'étaient des gens bien mis, couverts du chapeau mou ou du chapeau boule et vêtus de bons pardessus, des gens de tous les rangs de la bourgeoisie.

Un peu avant dix heures, je vis passer le premier groupe des Montois condamnés par le contrôle, — un nom inexact puisqu'en fait on ne contrôlait pas! Ici le groupe avait une tout autre allure que le précédent, c'étaient des hommes en casquettes, vêtus pauvrement et chaussés de gros souliers à clous.

Les soldats les faisaient aligner par rangs de quatre, les entouraient, un sous-officier se mettait à leur tête, puis, en route pour la gare! Je les regardais partir le cœur navré; eux s'en allaient affaissés, quelques-uns agitaient leurs casquettes ou nous faisaient de la main un dernier adieu; ils avaient l'attitude de la résignation devant la force menaçante.

Arrivés à la gare, on les enferma dans les wagons d'un train que la prévoyance des barbares avait garé devant le bâtiment de la station. Aussitôt pris, aussitôt expédiés! Il était deux heures de l'après-midi quand fut donné le signal du départ du premier contingent capturé.

Tandis que nos jeunes compatriotes qu'on emmenait pour aller travailler de force sur la terre étrangère, inconnue d'eux, des racleurs d'adhésion circulaient le long des compartiments pour solliciter ces forçats condamnés sans avoir commis la moindre infraction, à signer un engagement au travail; mais ces perfides et honteux recruteurs de l'esclavage recevaient partout un refus catégorique; ce dont les simples soldats allemands se réjouissaient intérieurement. Bon nombre de ceux-ci, en effet, avaient circulé devant les groupes tandis qu'ils attendaient le moment fatal du contrôle; ces soldats disaient: surtout pas signer, surtout pas signer!

Par les soins de l'administration communale il fut distribué à chacun des partants en exil cinq mark, une paire de chaussettes, un paquet de biscuits militaires. Des personnes charitables de la ville avaient fait préparer des vivres qui permirent à ces malheureux de faire un repas avant le départ.

Les femmes s'en étaient allées jusqu'à l'entrée de l'avenue de Nimy où des gendarmes à cheval barraient la route et maintenaient la foule.

Ces femmes étaient là, exposées à la gelée, attendant, résignées et anxieuses le retour des leurs, soumis au contrôle et lorsque quelqu'un revenait de Nimy, il était assailli de questions: n'avez-vous pas rencontré mon mari, mon fils, mon frère?

Le dur Teuton faisait circuler ses chevaux dans cette foule de femmes et la repoussait vers la ville.

Mais ce n'était là qu'un début. Nous allons nous en convaincre en jetant un nouveau coup d'œil dans la malheureuse ville de Mons, où M. Desguin nous servira encore une fois de guide.

« Le dimanche 15 avril 1917, à quatre heures du matin », écrit-il, « je recevais la visite d'un agent de police,





L'examen médical des déportés.

il venait de la part du bourgmestre, M. Lescarts, me convoquer à une assemblée du Conseil communal qui devait se tenir d'urgence chez lui, à 4 h. 1/2.

Le bourgmestre paraissait très inquiet et était très agité. Il nous exposa la situation : il avait reçu le jour même à 3 h. 1/2, la réquisition suivante :

« La Ville doit fournir, pour le lundi 16-4-17, à 12 heures, midi (heure d'été) six cents ouvriers à la caserne de cavalerie. Ceux-ci peuvent appartenir à toutes les professions. En première ligne des écoliers, à partir de la 17e année, propriétaire de petits magasins et d'estaminets, garçons de café, employés, domestiques, » Ceux-ci doivent se munir de vêtements chauds, de fortes chaussures. Il est recommandé de prendre des ap provisionnements.

On comprendra aisément l'anxiété de M. le bourgmestre : il ne voulait pas prendre sur lui la responsabilité d'une décision et il désirait obtenir l'avis des membres du Conseil communal. Il s'agissait d'une amende éventuelle pour la ville de 180,000 mark ; il s'agissait aussi, ce qui était plus grave, de livrer à l'ogre qui trône à Berlin, six cents Montois pour en faire des travailleurs forcés des Barbares.

L'affaire fut examinée longuement sur toutes ses faces. Nous fumes finalement d'accord pour décider que nous étions toujours des magistrats belges soumis à la Constitution et aux lois de notre pays, que dès lors ce que l'on nous demandait était contraire à ces lois et que nous ne pouvions livrer nos concitoyens sans nous exposer aux représailles des lois belges tant au point de vue répressif qu'au point de vue des dommages et intérêts et de la morale.

Nous apprîmes que le major Zeschau allait faire plaquer des affiches conçues dans les termes suivants :

« Pour tout manquant, la Ville sera taxée d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 marks et, en plus l'homme qui n'exécutera pas le commandement sera puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 200 marks ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq mois.

» (s.) ZESCHAU, major. »

Ce fut une véritable consternation dans toute la ville, un émoi et un désarroi émouvants. On sentait que la jeunesse étudiante était menacée. Les mères s'émurent à juste titre et la soirée se passa, dans les familles, à faire les préparatifs, à aller acheter en ville victuailles et vêtements et à remplir le tout dans les sacs, valises etc.

Le lendemain, mardi se leva par un jour sombre et froid, surchargé de nuages. Dès 7 heures et demie, les victimes de ce contrôle se mirent en route. Je partis avec mon fils qui transportait ses paquets et qui se courbait

comme les autres sous le poids. Chemin faisant une bruine s'était mise à tomber et en arrivant à la caserne, la pluie sévissait, tandis que la foule se massait autour des rues donnant accès à la caserne.

Les jeunes gens convoqués au contrôle se dirigeaient vers la caserne de cavalerie accompagnés de leurs proches : père, frères, sœurs. J'examinais, chemin faisant l'allure de la ville où tout était effarement et inquiétude. Les officiers allemands installés dans les maisons des particuliers étaient à leurs fenêtres en compagnie de femmes. La ville restait plongée dans une atmosphère de tristesse et de deuil mais eux étaient joyeux et affectaient de rire en compagnie des catins qui les entouraient et faisaient des manières de petites folles ayant un verre dans le nez ; c'étaient de parfaites délurées qui s'amusaient par avance du tour que les Barbares allaient jouer à la jeunesse montoise et du guet-apens qu'ils lui préparaient.

Rue des Tuileries, la foule s'entassait, foule mélangée où coulaient déjà bien des larmes et où se produisait la scène de la séparation et des adieux. Toutes les artères donnant accès à la caserne étaient barrées par des soldats baïonnette au canon, qui faisaient reculer les curieux par de furieuses poussées, la baïonnette du fusil en avant. Parfois c'étaient des cavaliers qui fonçaient dans la foule, renversant, sans souci et sans scrupules, femmes et enfants.

À huit heures et demie, toutes les victimes étaient entrées à la caserne et séparée du reste de la ville. Les Montois ne pouvaient approcher, ni voir, car ils étaient tenus à distance.

Les opérations du contrôle commencèrent ; on le sut en voyant revenir les premiers échappés. Le temps continuait à être mauvais, il faisait très froid et la neige tombait, alternant avec la pluie et la grêle. Les Montois attendaient les pieds dans la boue, patiemment, sans pouvoir obtenir de personne un renseignement précis.

De longues et douloureuses heures se passèrent ainsi pour les parents qui attendaient alarmés d'être fixés sur le sort de leurs jeunes gens.

Les curieux dont j'étais étaient transis de froid et tout mouillés.

On annonça que les opérations étaient suspendues. Il était midi, heure centrale, et c'était le moment de dîner, que ces gaillards n'oublient jamais, même quand ils n'ont pas de montres.

Je rentrai chez moi inquiet, avec le pressentiment que tous les étudiants seraient retenus, sentiment d'autant plus vif que le major à réquisition aurait écrit : Choisir en premier lieu les écoliers à partir de la dix-septième année !



A une heure, j'étais revenu avec quantité de pères aux abords de la caserne. Il nous fallut encore attendre jusque trois heures. C'est alors qu'on annonça que les opérations se terminaient et qu'on en était au dernier triage.

Bientôt après nous vîmes les soldats se réunir et rompre les barrières. La foule se retira lentement. Nos enfants n'étaient pas revenus ; ils étaient désormais les esclaves des Barbares, pour combien de temps, pour quelle destination et pour quelle destination et pour quel travail ?

Il fallut retourner au logis pour y reporter cette fatale nouvelle. Dans toutes les familles ce furent des scènes de désespoir, des imprécations indignées de la part des mères frappées au cœur par les bourreaux.

Le deuil s'appesantit sur toute la ville et le soir on eut l'impression d'un enterrement collectif. Les petites Allemandes employées par la police secrète exerçant le métier d'espion et de dénonciateur, jubilaient.

On jugera par ce qui précède quelle fut la nuit dans les familles atteintes par l'arbitraire, nuit d'angoisses, de douleur physique et morale qui atteignit particulièrement les personnes âgées, les pères, les mères et les épouses.

Dès l'aube, le lendemain, quantité de gens se dirigeaient vers la caserne portant des paquets à remettre aux prisonniers. Les abords de la prison improvisée étaient gardés par des soldats armés, faisant bonne garde, néanmoins bon nombre de personnes parvinrent à rompre la consigne qui était de ne laisser entrer nul étranger. Certains avaient obtenu des permissions, d'autres avaient fait fléchir la règle par l'argument sonnant ou plutôt par le sale papier monnaie que l'on connaît. Un tas de femmes échappées on ne sait d'où, ou plus exactement on le sait trop bien, assiégeaient l'entrée de la caserne, criaient, riaient, agaçaient les soldats et souriaient aux officiers qui se trouvaient à l'aise comme dans le milieu qui leur convenait le mieux. Il se produisit là durant les trois jours qui précédèrent le départ de véritables scandales.

Les prisonniers furent conduits aux étages de la caserne, dans les chambrées où dorment d'ordinaire les soldats. On avait étendu de la paille où les captifs s'étendirent pour passer la nuit.

La majeure partie était composée d'étudiants des universités, de l'Ecole des mines, des Instituts commerciaux, consulaires et industriels, de l'école Saint-Luc, des Jésuites, des Frères, de l'Athénée et de l'Ecole moyenne.

La plupart étaient âgés de 17 à 21 ou 22 ans. Il y avait aussi des hommes mariés dont l'âge variait entre 30 et 45 ans ; des négociants établis, cafetiers, coiffeurs, tailleurs, cordonniers, etc., des employés de bureau et de commerce. Tout ce monde choisit la place où il irait reposer et il se forma des groupes d'après les professions.

Ils dormirent sans se déshabiller, gardés par des cerbères baïonnette au canon.

Il s'était fait un calme relatif aux abords de la caserne, les personnes qui avaient stationné là depuis 8 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi avaient regagné leurs demeures pour aller y porter en larmes la lamentable nouvelle de l'internement ou plus exactement de l'emprisonnement. Mais des amis fidèles des détenus continuaient à rôder autour de la caserne ; par les fenêtres ils parlaient aux victimes et celles-ci purent jeter des billets par lesquels ils réclamaient des vivres ou des vêtements.

Toutes ces correspondances parvinrent avant la soirée à destination et bientôt recommencèrent les courses des mamans vers la caserne où elles allaient porter les paquets d'objets réclamés que des soldats transmettaient à leur adresse. Nul n'était fixé sur le jour du départ, encore moins sur la destination ; mais les détenus annonçaient qu'ils seraient retenus plusieurs jours à la caserne.

Cependant le soir commençait à tomber. La ville avait un aspect de consternation, on sentait qu'un deuil douloureux s'était appesanti sur quantité de familles et que l'anxiété étreignait tous les cœurs. Ce fut dans les familles une soirée douloureuse, mêlée de lamentations,

de larmes et d'imprécations. Seuls, les officiers allemands passaient par groupes causant bruyamment et riant avec affectation comme s'ils étaient heureux et fiers du mauvais coup que leurs compères venaient de commettre.

Les prisonniers à la caserne chantaient les chants du pays, la « Brabançonne », « Vers l'Avenir », le « Doudou », à ces chants, se joignait la « Marseillaise » entraînant et vigoureuse. »

Des pères et des mères restaient des heures entières devant la caserne, M. Desguin put s'introduire auprès de son fils grâce à un stratagème.

Deux vastes salles étaient occupées par six cents jeunes gens.

Les sacs étaient installés sur le parquet. C'était l'aspect d'une vaste foire faite des objets les plus hétéroclites. Les salles étaient pleines de fumée de tabac. Des prisonniers, les uns allaient et venaient, d'autres, étendus sur la paille, lisaient les journaux, d'autres, assis, prenaient leur soupe ou mangeaient un morceau, d'autres buvaient qui de la bière, qui du café, qui du vin.

On parlait, on criait, on s'appelait, on riait. Mon fils me dit, en montrant un coin de la salle : voici mon lit et il me montra deux bottes de paille sur lesquelles il avait installé ses paquets et des vêtements.

Nous eumes le temps d'échanger nos impressions. Je songeai à encourager mon garçon ; mais je vis que les conseils de vaillance, d'énergie et de prudence n'étaient pas nécessaires, tous les détenus avaient l'âme haute, fière et déterminée ; leur moral était excellent, résigné, ferme et ils prenaient l'aventure par les beaux côtés.

Des officiers, plus raides et plus inspectants, passaient flanqués de filles complaisantes à qui ils avaient facilité l'entrée sans autre motif que la camaraderie louche des bouis-bouis ; elles venaient agacer les jeunes gens et leur adressaient la parole en les tutoyant et en faisant des manières de déléguées qui n'avaient plus soif.

A la porte, d'honnêtes mères de familles, de braves et dignes mamans attendaient vainement le moment où elles pourraient voir leurs fils et devaient se résigner à regagner le logis après être demeurées debout devant la prison durant des heures.

Cependant l'heure vint où il me fallut dire adieu à mon fils. Le soldat qui me gardait attendait pour me reconduire et craignait qu'on lui fit le reproche d'avoir toléré trop longtemps.

J'embrassai mon garçon et je partis en lui disant : « Nous ne savons ni quand tu pars, ni où tu vas ; j'essaierai de revenir, mais si je ne te revois plus, que Dieu te conduise et te ramène ! »

Je ne le revis plus. Le lendemain, jeudi, ce fut le même scandale devant la caserne et les mêmes petites femmes cherchant la faveur des chefs et interpellant les soldats. Les mères de famille se tenaient modestement à distance et ne parvenaient pas jusqu'à la grille ; elles étaient là anxieuses, timorées et humiliées dans le milieu de soudards et de donzelles de casernes.

Une foule d'honnêtes parents firent des efforts inutiles pour parvenir jusqu'à leurs fils où leur présence s'imposait ; mais les officiers n'y prenaient garde, ils ne voyaient ni ne comprenaient.

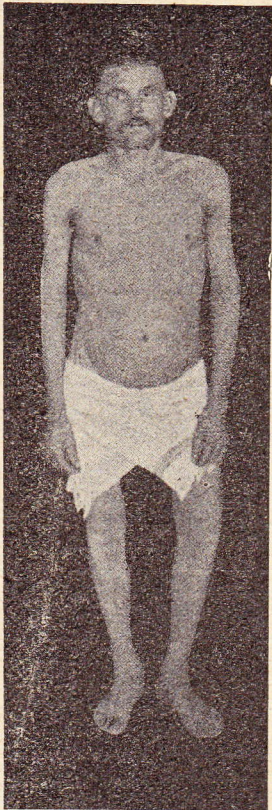
Ce fut un écœurant et répugnant spectacle.

Le soir nous apprîmes que le départ des forçats était fixé au lendemain à 8 heures du matin.

Les prisonniers avaient été éveillés à 3 heures du matin. A 3 h. 1/2, ils sortaient de la caserne par la grande porte donnant sur le manège de cavalerie, tournèrent à gauche, prirent la rue des Arquebusiers pour de là gagner la place Regnier-au-long-Col et le boulevard.

Le cortège s'avancait lentement. Les plus jeunes (17 ans) ouvraient la marche ; ils étaient précédés de soldats armés de piques et de baïonnettes. Ces enfants succombaient sous le poids de leurs sacs et de leurs paquets ; un second groupe, composé des plus âgés, suivait et se courbait aussi, mais plus résistant, sous le poids du fardeau. La population regardait au loin sur les hauteurs du Mont du Parc, du Grand-Quiévrois et du Cras Moncieau. La rampe était chargée de grappes humaines agitées comme des épis sous le vent qui souffle en tempête.





Le déporté V. C., de Vosselaere.

Mais les forçats marchaient fièrement et leur passage fut triomphal. Le sentiment national éclata ; ce fut une vigoureuse ovation pour les victimes tandis que les bourreaux étaient conspués et maltraités verbalement de toute la vigueur des poumons, de tout le dégoût des âmes. Vive le Roi ! Vivent les Belges ! Vivent les Montois ! Honneur et gloire à eux ! Honte à l'Allemagne ! A bas l'Empereur. Toute la série des imprécations était accompagnée de chants patriotiques où vibraient le cœur du pays natal.

Les officiers étaient blêmes comme des criminels pris le poignard à la main ; ils ricanèrent mais riaient comme s'ils étaient atteints de jaunisse.

La haine populaire, cette haine sacrée qui se développera au jour de la délivrance et qui entretiendra pour les générations futures la sainte vengeance les écrasait. La justice, l'exécration et la malédiction de Dieu et des hommes sévissait sur eux, précurseur des châtements et du mépris futurs. Le peuple montois prenait sa revanche et crachait à la figure des Barbares, vomissant sur eux son dégoût et son indignation. Ce fut une condamnation de l'abus de la force, du dédain de la justice et du mépris du droit des gens.

Ce fut une apothéose des victimes innocentes et une honte renforcée pour les fourbes et les malfaisants vénièux.

Les cavaliers continuaient à foncer dans la foule, mais les protestations et les acclamations continuaient plus bruyantes. Les soldats étaient troublés et comme honteux de leur rôle obligé ; les officiers ne rougissaient pas, n'ayant pas la notion de l'honneur.

Les étudiants et les autres réquisitionnés partirent. Où allaient-ils ? Les parents éprouvaient à ce sujet les plus vives inquiétudes. Des bruits de toute sorte circulaient, mais on était sans nouvelles sûres.

Des mères inquiètes se rendirent à la commandantur pour s'informer du sort des malheureux déportés, mais les Allemands les chassèrent avec une insigne brutalité.

On savait dans quelles conditions les infortunés étaient partis. Le train avait démarré à 10 heures ; il comprenait

des wagons convenables et chauffés. Le public agita des mouchoirs, et des cris s'échangèrent de « Vive le Roi ! A bas les Boches ! »

La foule répéta ces cris sans se lasser.

Les mêmes scènes se répétèrent tout le long de la voie jusqu'à Quévrain.

Des prisonniers rentrés au pays rapportèrent que les déportés avaient été conduits à Douai, d'où ils furent expédiés sur divers points, logeant dans les baraques et exécutant de pénibles travaux.

Ce travail forcé sera traité d'une façon spéciale et plus étendue dans la suite de ce récit, mais pour le moment nous nous occupons des réquisitions proprement dites.

Constatons que l'occupant ne se bornait plus à la catégorie des chômeurs, mais qu'il enlevait des jeunes gens et des hommes de toutes conditions.

A Binche notamment il se produisit des scènes d'une rare violence. On y déporta des cordonniers, des tailleurs et d'autres artisans.

Le départ fut signalé par de pénibles accidents. Des femmes allèrent même jusqu'à s'élançant au-devant du train, s'accrochant aux wagons, et se défendant à coups de poing et à coups de pied contre les soldats chargés de la surveillance. On finit par les écarter et le train se mit en marche. Alors les femmes et les enfants rentrèrent à la maison en pleurant et dès lors une profonde tristesse et une terrible incertitude régna dans la petite ville.

Une preuve péremptoire qu'il ne s'agissait pas seulement de faire travailler les chômeurs fut donnée par les Allemands à La Louvière, où ils enlevèrent 150 ouvriers occupés à l'usine B.

À Quévrain il y eut également des échauffourées. Des informations analogues arrivèrent de toutes parts, de Frammeries, de Pâturages, de Dour, d'Ecaussinnes et de quantité de villages du sud de la Belgique. Le transfert des déportés se fit principalement dans des fourgons à bestiaux.

Il n'est nullement exagéré de dire que la tristesse et le désespoir du peuple belge furent très profonds et qu'il ne s'éleva de la nation qu'une seule plainte unanime que l'on peut formuler ainsi :

« Puissent les nations alliées et neutres dénoncer cette scandaleuse injustice et protester hautement contre elle afin que l'Amérique use de son influence pour y mettre fin. »

Le cardinal Mercier avait déjà fait entendre une protestation indignée contre cet odieux abus de pouvoir.

Après le gouverneur général von Bissing, la principale autorité allemande en Belgique, à ce moment, était le baron von der Lancken, chef du département politique à Bruxelles. Aussi le cardinal Mercier lui fit-il parvenir une copie de la protestation qu'il avait adressée au gouverneur général, ainsi que cette lettre d'envoi :

*Archevêché de Malines.*

Malines, le 19 octobre 1916.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur d'envoyer à S. Exc. M. le baron von Bissing une lettre dont je joins ici une copie.

M. le Gouverneur général a exprimé tant de fois, même publiquement, sa volonté de réserver une large part de sa sollicitude aux intérêts du pays occupé ; vous-même, Monsieur le Baron, avez si souvent affirmé le désir des autorités allemandes de ne pas perpétuer, sous le régime d'occupation, l'état de guerre des premiers jours, que je ne puis croire à la mise à exécution des mesures dont votre Gouvernement menace les ouvriers réduits, bien malgré eux, au chômage.

J'espère que vous userez de toute votre influence auprès des autorités supérieures afin de prévenir un pareil attentat.

Et ne vous parlez pas, je vous prie, du besoin de protéger l'ordre extérieur ou d'alléger les charges de la bienfaisance publique. Epargnez-nous cette amère ironie. Vous savez bien que l'ordre n'est pas menacé et que toutes les influences morales et civiles vous prèteraient spontanément main-forte s'il était en danger. Les chômeurs ne sont pas à la charge de la bienfaisance officielle ; ce n'est pas de vos finances que leur vient le secours.



Jugez s'il n'y va pas de l'intérêt de l'Allemagne autant que du nôtre, de respecter les engagements souscrits par deux hautes personnalités de votre Empire.

J'ai confiance que mes efforts auprès de M. le Gouverneur général et auprès de vous ne seront ni mal interprétés ni méconnus, et je vous prie d'agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

(s) D. J. Cardinal MERCIER,  
Archevêque de Malines.

Voici le texte de la lettre du cardinal Mercier :

Monsieur le Gouverneur général,

Au lendemain de la capitulation d'Anvers, la population affolée se demandait ce qu'il adviendrait des Belges en âge de porter les armes ou qui arriveraient à cet âge avant la fin de l'occupation. Les supplications des pères et mères de famille me déterminèrent à interdire M. le gouverneur d'Anvers, le baron von Huene, qui eut l'obligeance de me rassurer et de m'autoriser à rassurer les parents angoissés. Le bruit s'était répandu à Anvers, cependant qu'à Liège, à Namur, à Charleroi, des jeunes gens avaient été saisis et emmenés de force en Allemagne. Je priai donc M. le gouverneur von Huene de vouloir me confirmer par écrit la garantie, qu'il m'avait déjà donnée verbalement, que rien de pareil ne s'effectuerait à Anvers. Il me répondit tout de suite que les bruits relatifs aux déportations étaient sans fondement et, sans hésiter, me remit par écrit, entre autres déclarations, la suivante : « Les jeunes gens n'ont point à craindre d'être emmenés en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés. »

Cette déclaration écrite et signée fut communiquée publiquement au clergé et aux fidèles de la province d'Anvers, ainsi que Votre Excellence pourra s'en assurer par le document ci-inclus, en date du 16 octobre 1914, qui fut lu dans toutes les églises.

Dès l'arrivée de votre prédécesseur, feu le baron von der Goltz, à Bruxelles, j'eus l'honneur de me présenter chez lui et lui demandai de vouloir ratifier pour la généralité du pays, sans limite de temps, les garanties que le général von Huene m'avait données pour la province d'Anvers. M. le Gouverneur général retint dans ses mains ma requête, afin de l'examiner à loisir. Le lendemain, il voulut bien venir en personne à Malines m'apporter son approbation et me confirmer, en présence de deux aides de camp et de mon secrétaire particulier, la promesse que la liberté des citoyens belges serait respectée.

Douter de l'autorité de pareils engagements, c'eût été faire injure aux personnalités qui les avaient souscrits, et je m'employai donc à raffermir, par tous les moyens de persuasion en mon pouvoir, les inquiétudes persistantes des familles intéressées.

Or, voici que votre Gouvernement arrache à leurs foyers des ouvriers réduits, malgré eux, au chômage, les sépare violemment de leurs femmes et de leurs enfants et les déporte en pays ennemi. Nombreux sont les ouvriers qui ont déjà subi ce malheureux sort; plus nombreux ceux que menacent les mêmes violences.

Au nom de la liberté de domicile et de la liberté des citoyens belges; au nom de l'inviolabilité des familles; au nom des intérêts moraux que compromettrait gravement le régime de la déportation; au nom de la parole donnée par le gouverneur de la province d'Anvers et par le Gouverneur général, représentant immédiat de la plus haute autorité de l'Empire allemand, je prie respectueusement Votre Excellence de vouloir retirer les mesures de travail forcé et de déportation intimées aux ouvriers belges et de vouloir réintégrer dans leurs foyers ceux qui déjà ont été déportés.

Votre Excellence appréciera combien me serait pénible le poids de la responsabilité que j'aurais à porter vis-à-vis des familles, si la confiance qu'elles vous ont accordée par mon entremise et sur mes instances était lamentablement déçue.

Je m'obstine à croire qu'il n'en sera pas ainsi.

Agrez, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

(s) D. J. Cardinal MERCIER,  
Archevêque de Malines.

Son Excellence M. le baron von Bissing, gouverneur général, Bruxelles.

Mais le même von Huene était encore à Anvers et là il signa une affiche par laquelle il fit savoir que les ouvriers qui ne se présenteraient pas volontairement au travail seraient déportés.

Ils devaient se rendre au contrôle à la gare du Sud.

Des députés et des sénateurs d'Anvers envoyèrent également une protestation à von Huene. Ils y faisaient ressortir la violation de la convention de La Haye, puis ils rappelaient aussi les déclarations faites par lui en octobre 1914, et le document destiné au général Terwisga, commandant en chef de l'armée néerlandaise, où l'autorité allemande déclarait que les réfugiés pouvaient rentrer sans crainte.

M. Magnette, sénateur de Liège et grand-maître de la Franc-maçonnerie belge, adressa une lettre aux franc-maçons allemands pour dénoncer les déportations.

Le 9 novembre 45 ministres d'Etat, sénateurs et députés, ainsi que M. Janssen, au nom de la députation permanente du Brabant, envoyèrent une lettre de protestation identique à von Bissing.

Le collège échevinal de Bruxelles demanda un exposé juridique au sujet de ces événements à M. Nijss, célèbre pour sa connaissance approfondie des questions de droit, des traités, etc. M. Nijss prouva par le texte de la convention et par les conférences de La Haye qu'un pouvoir occupant doit respecter les droits de la population occupée.

Cette pièce fut jointe à la protestation des ministres d'Etat.

Les industriels belges ne demeurèrent pas non plus en arrière et envoyèrent à leur tour une lettre de protestation à l'adresse du gouverneur général.

Le document rappelait les promesses faites par le pouvoir occupant au sujet du rétablissement de la vie normale et déclarait entre autres choses :

« Les Belges qui avaient fui devant l'invasion étaient sollicités de rentrer chez eux par d'autres proclamations, contenant également les promesses les plus formelles de respect et de sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens. On se plaisait à y faire confiance.

Bientôt ces illusions se dissipèrent. Des arrangements conclus dans les bureaux du grand quartier maître de l'armée, permettaient à des trafiquants d'entrer en maîtres dans nos usines pour s'emparer de leur outillage. La réquisition ou la saisie des matières premières et des produits finis ne tardèrent pas à suivre.

Plusieurs des principaux d'entre nous en entreprirent Votre Excellence. Elle tint à calmer leurs inquiétudes, et à les assurer qu'il n'y avait là que des pratiques exceptionnelles et qu'il serait mis un terme aux excès signalés.

Force fut bien pourtant de constater à quelque temps de là, que des volontés supérieures à celle de Votre Excellence poursuivaient d'autres desseins que les siens. Ce n'est pas la reprise des affaires, c'est l'anéantissement économique de la Belgique que nous vîmes s'accomplir sans merci. Industrie, commerce, agriculture, subirent le même sort et partagèrent les mêmes épreuves.

Enlèvement continu des machines, matières et produits, limitation et épuisement des approvisionnements indispensables, obligation de révoquer les clauses et d'exhausser les prix des contrats conclus, même avant la guerre, avec la clientèle étrangère, imposition de taxes de sortie chez nous inconnues, défenses d'exporter, injonction de concourir à l'exécution de travaux manifestement destinés aux services des armées allemandes, mises sous séquestre, voilà, depuis près de deux ans, les coups répétés dont on nous a frappés et sous lesquels nous succombons.

Telle fut l'origine du chômage. »

La protestation montre ensuite que l'assistance aux chômeurs est une affaire privée et que l'autorité allemande veut s'en emparer pour imposer le travail forcé.



« Mais est-ce vraiment de réfréner le chômage qu'il s'agit maintenant ? » demandent les signataires.

Les affiches placardées dans tant de localités des territoires d'étape par l'autorité militaire ne permettent plus de le croire ni de le dire. Elles font entendre que l'on veut avant tout fournir de la main-d'œuvre à la production allemande; elles établissent une démarcation radicale entre ceux qui consentent à s'embaucher volontairement et ceux qui sont arrachés à leurs foyers; elles menacent les derniers de châtiments inhumains s'ils se refusent à aider par leur travail aux œuvres de l'ennemi. Et s'il est des industriels qui semblent échapper jusqu'ici à ce recrutement, il est certain qu'il s'exerce pour les autres, sans distinction ni considération d'âge, de rang, de famille et presque d'aptitudes. Travailleurs ou chômeurs sont également déportés, il est même des cas, que nous pourrions citer, de chômage provoqués artificiellement. »

La magistrature belge disait dans sa protestation transmise au gouverneur général :

« Cette mesure nous reporte aux temps où le vainqueur emmenait en servitude les populations vaincues et les réduisait à l'esclavage.

Les travaux forcés sont une peine réservée aux grands crimes. »

Mais von Bissing ne se souciait guère de toutes ces lettres. Il répondit au cardinal Mercier que la déportation était un bienfait pour la Belgique, que l'occupation avait duré plus longtemps que von Huene ou von der Goltz n'avaient pu le prévoir. Puis il soulignait l'attitude des Français et des Anglais qui avaient enlevé des bateaux neutres tous les sujets allemands âgés de dix-sept à cinquante ans, pour les interner dans des camps de concentration.

Des jeunes gens avaient émigré en masse, ce qui eût déjà été une raison suffisante pour concentrer dans des camps tous les hommes en état de porter les armes, prétendait le gouverneur.

L'Allemagne ne le fit pas et les déportations n'avaient en réalité aucun rapport avec la conduite de la guerre proprement dite, mais elles étaient motivées par des causes sociales et économiques.

Tels sont les arguments par lesquels von Bissing s'efforçait de justifier ces mesures scandaleuses.

Il assurait que « dès 1915 des Belges clairvoyants lui avaient démontré les périls au système des subventions et de la paresse qu'elles favorisent, en disant que les allocations retomberaient en fin de compte à la charge des forces vives de la Belgique. Particulièrement les ouvriers qualifiés perdraient leurs habitudes techniques par suite du manque de travail. La contrainte n'était exercée, que sur ceux qui refusaient d'accepter au travail approprié à leurs aptitudes. »

Il n'était absolument pas question de collaborer à des buts militaires, affirmait effrontément von Bissing. Ceux qui se rendaient volontairement en Allemagne y gagnaient des salaires élevés qu'ils n'avaient jamais connus en Belgique. Au lieu de tomber dans la misère, ils se relevaient aussi bien eux-mêmes que leurs familles. Un grand nombre d'autres voudraient suivre leur exemple, mais ils n'osaient pas parce que des influences exercées sur eux systématiquement les faisaient hésiter. La responsabilité des rigueurs devait donc retomber sur ceux qui empêchaient ces hommes de travailler.

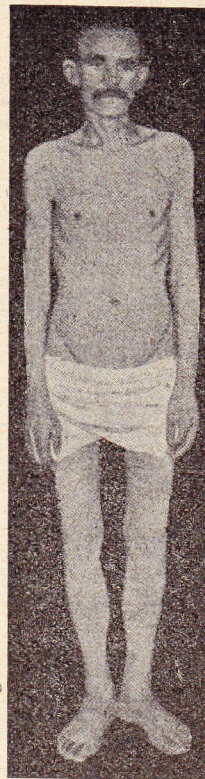
Le blocus de l'Angleterre isolait l'Allemagne et la Belgique. Ces pays devaient unir leurs intérêts et équilibrer les éléments de la vie économique. En Belgique des centaines de milliers de personnes étaient sans travail, tandis qu'en Allemagne on manquait de bras. Il était donc nécessaire dans l'intérêt commun d'employer les chômeurs belges à un travail productif en Allemagne. Les objections doivent être adressées à l'Allemagne.

Telle était la réponse du gouverneur général au cardinal qui envoya la réplique suivante :

Malines, le 10 novembre 1916.

Monsieur le gouverneur général,

Je me retiens d'exprimer à Votre Excellence les sentiments que m'a fait éprouver sa lettre (1.10051), en réponse à celle que j'avais eu l'honneur de lui adresser, le 19 octobre, au sujet de la déportation des « chômeurs ».



Le déporté D. A., de Gand.

Je me suis rappelé mélancoliquement la parole que Votre Excellence, martelant ses syllabes, prononça devant moi, à son arrivée à Bruxelles : « J'espère que nos relations seront loyales... J'ai reçu la mission de penser les plaies de la Belgique. »

Ma lettre du 19 octobre rappelait à Votre Excellence l'engagement pris par le baron von Huene, gouverneur militaire d'Anvers, et ratifié, quelques jours plus tard, par le baron von der Goltz, votre prédécesseur au gouvernement général à Bruxelles. L'engagement était explicite, absolu, sans limite de durée : « Les jeunes gens n'ont point à craindre d'être emmenés en Allemagne, soit pour y être enrôlés dans l'armée, soit pour y être employés à des travaux forcés. »

Cet engagement est violé, tous les jours, des milliers de fois, depuis quinze jours.

Le baron von Huene et feu le baron von der Goltz n'ont pas dit conditionnellement, ainsi que le voudrait faire entendre votre dépêche du 26 octobre : « Si l'occupation ne dure pas plus de deux ans, les hommes aptes au service militaire ne seront pas mis en captivité. » Ils ont dit catégoriquement : « Les jeunes gens, et à plus forte raison les hommes arrivés à l'âge mûr, ne seront à aucun moment de la durée de l'occupation, ni emprisonnés ni employés à des travaux forcés. »

Pour se justifier, Votre Excellence invoque « la conduite de l'Angleterre et de la France qui ont, dit-elle, enlevé sur les bateaux neutres tous les Allemands de dix-sept à cinquante ans, pour les interner dans des camps de concentration. »

Si l'Angleterre et la France avaient commis une injustice, c'est sur les Anglais et sur les Français qu'il faudrait vous venger et non sur un peuple inoffensif et désarmé.

Mais y a-t-il eu injustice? Nous sommes mal informés de ce qui se passe au delà des murs de notre prison, mais je suis fort tenté de croire que les Allemands saisis et internés appartenaient à la réserve de l'armée impériale; ils étaient donc des militaires que l'Angleterre et la France avaient le droit d'envoyer dans des camps de concentration. La Belgique, elle, n'avait inauguré chez elle, que depuis le mois d'août 1913, le service personnel général.



Les Belges de dix-sept à cinquante ans, résidant en Belgique occupée, sont donc des civils, des non-combattants. C'est jouer sur les mots que de les assimiler aux réservistes allemands, en leur appliquant l'appellation équivoque : « hommes aptes au service militaire ».

Les arrêtés, les affiches, les commentaires de la presse qui devaient préparer l'opinion publique aux mesures prises, en ce moment, à exécution invoquaient surtout deux considérations. Les chômeurs, affirmait-on, sont un danger pour la sécurité publique ; ils sont une charge pour la bienfaisance officielle.

Il n'est pas vrai, disait déjà ma lettre du 19 octobre, que nos ouvriers aient été troublés, ou simplement menacés, nulle part, l'ordre extérieur. Cinq millions de Belges, des centaines d'Américains sont les témoins émerveillés de la dignité et de la patience impeccable de notre classe ouvrière.

Il n'est pas vrai que les ouvriers privés de travail soient à la charge ni du pouvoir occupant ni de la bienfaisance à laquelle préside son administration. Le Comité national, auquel l'occupant n'a aucune part active, est le seul pourvoyeur de la subsistance des victimes du chômage forcé.

Von Bissing ne répondit plus.

Entretiens, les évêques belges avaient poussé le cri d'alarme que nous reproduisons ci-après :

Le cardinal Mercier adressa en leur nom cette lettre éloquente à la population :

Malines, 7 novembre 1916.

« Chaque jour les autorités militaires déportent de Belgique en Allemagne des milliers de citoyens inoffensifs, pour les y vouer à des travaux forcés.

Dès le 19 octobre, nous envoyâmes au Gouverneur général une protestation, dont une copie fut remise aux représentants du Saint-Siège, de l'Espagne, des Etats-Unis, de la Hollande à Bruxelles, mais le Gouverneur général nous répondit par une fin de non-recevoir.

A la date de notre protestation, les ordonnances du Pouvoir occupant ne menaçaient que les chômeurs ; aujourd'hui, tous les hommes valides sont emmenés pêle-mêle, parqués dans des fourgons et déportés l'on ne sait où, comme un troupeau d'esclaves.

L'ennemi procède par régions. Il nous était revenu vaguement que des arrestations avaient été faites dans les étapes, à Tournai, à Gand, à Alost, mais nous ignorions dans quelles conditions. Entre le 24 octobre et le 2 novembre, il opéra dans la région de Mons, Quiévrain, Saint-Ghislain, Jemappes, par rafles de 800 à 1.200 hommes par jour. Demain et les jours suivants, c'est sur l'arrondissement de Nivelles qu'il va s'abattre.

Voici un échantillon d'affiche qui annonce l'attentat :

« Par ordre du Kreischef, toutes les personnes du sexe mâle, âgées de plus de 17 ans, sont tenues de se trouver, place Saint-Paul, à Nivelles, le 8 novembre 1916, à 8 heures (H. B.), 9 heures (H. C.) munies de leur carte d'identité et éventuellement de leur carte du Meldeamt.

» Il n'est permis de se munir que d'un petit bagage à main.

» Celui qui ne se présentera pas sera déporté de force en Allemagne et sera passible, en outre, d'une forte amende et d'un long emprisonnement.

» Les ecclésiastiques, médecins, avocats et instituteurs ne devront pas se présenter.

» Les bourgmestres seront rendus responsables de la bonne exécution de cet ordre, qui devra être porté immédiatement à la connaissance des habitants.»

Il y a un intervalle de 24 heures entre l'affichage et la déportation.

Sous prétexte de travaux publics à exécuter sur le sol belge, le Pouvoir occupant avait essayé de se faire délivrer par les communes les listes des ouvriers sans travail. Fièrement, la plupart des communes les refusèrent.

Trois arrêtés du Gouvernement général devaient préparer le coup qui nous frappe aujourd'hui.

Le 15 août 1915, un premier arrêté impose, sous peine d'emprisonnement et d'amende, le travail forcé aux chômeurs, mais déclare qu'il ne s'agira que de travaux à exécuter en Belgique, et que les infractions seront jugées par les tribunaux belges.

Un second arrêté, en date du 2 mai 1916, réserve aux

autorités allemandes le droit de fournir du travail aux chômeurs et menace d'une peine de 3 ans de prison et de 20.000 marks d'amende quiconque fera exécuter des travaux non autorisés par le Gouvernement général.

En vertu du même arrêté, la compétence qui avait été reconnue aux tribunaux belges passe aux tribunaux allemands.

Un troisième arrêté daté du 13 mai 1916, « autorise les gouverneurs, les commandants militaires et les chefs d'arrondissement à ordonner que les chômeurs soient conduits de force aux endroits où ils doivent travailler ». C'était déjà les travaux forcés, mais en Belgique.

Aujourd'hui, il ne s'agit plus de travaux forcés en Belgique, mais en Allemagne, au profit des Allemands.

Pour donner à ces mesures violentes des dehors de plausibilité, le Pouvoir occupant alléguait dans la presse allemande, tant d'Allemagne que de Belgique, surtout ces deux prétextes : Les chômeurs sont un danger pour l'ordre public, une charge pour la bienfaisance officielle.

Et le cardinal rappelle sa lettre adressée au gouverneur général et la réponse de von Bissing au sujet « des charges financières de l'assistance et du danger que courent les ouvriers de perdre leurs habitudes techniques. »

Et le cardinal ajoute :

« Il y avait d'autres moyens, il est vrai, de protéger nos finances, c'était de nous épargner des contributions de guerre qui ont, à l'heure présente, atteint le milliard et se poursuivent à raison de 40 millions par mois ; c'était de nous épargner les réquisitions en nature qui se chiffrent par plusieurs milliards et nous épuisent.

Il y avait d'autres moyens de pourvoir à l'entretien des aptitudes professionnelles de nos ouvriers, c'était de laisser à l'industrie belge ses machines et leurs accessoires, les matières premières et les produits fabriqués qui ont passé de Belgique en Allemagne ; et ce n'est ni dans les carrières, ni dans les fours à chaux où les Allemands eux-mêmes déclarent qu'ils enverront les sans-travail, que nos spécialistes iront parfaire leur éducation professionnelle.

La vérité toute nue est que chaque ouvrier déporté est un soldat de plus pour l'armée allemande. Il prendra la place d'un ouvrier allemand dont on fera un soldat.

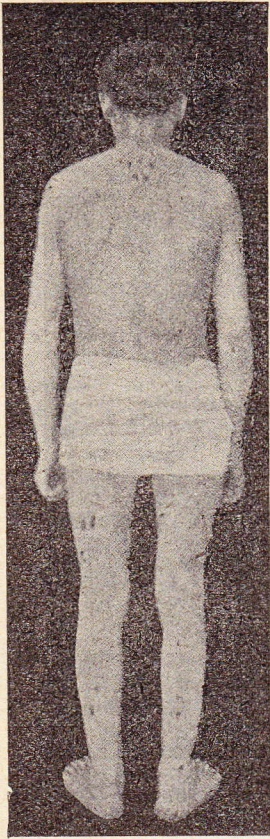
De sorte que la situation que nous dénonçons au monde civilisé se réduit à ces termes : Quatre cent mille ouvriers se trouvent, malgré eux et en grande partie à cause du régime d'occupation, réduits au chômage. Fils, époux, pères de famille, ils supportent sans murmure, respectueux de l'ordre public leur sort malheureux ; la solidarité nationale pourvoit à leurs plus pressants besoins ; à force de parcimonie et de privations généreuses, ils échappent à la misère extrême et attendent, avec dignité, dans une intimité que le deuil national resserre, la fin de notre commune épreuve.

Des équipes de soldats pénètrent de force dans ces foyers paisibles, arrachent les jeunes gens à leurs parents, le mari à sa femme, le père à ses enfants ; gardent, à la baïonnette, les issues par lesquelles veulent se précipiter les épouses et les mères pour dire aux partants un dernier adieu ; rangent les captifs par groupes de quarante ou de cinquante, les hissent de force dans des fourgons : la locomotive est sous pression ; dès que le train est fourni, un officier supérieur donne le signal du départ. Voilà un nouveau millier de Belges réduits en esclavage et, sans jugement préalable, condamnés à la peine la plus forte du Code pénal, après la peine de mort, à la déportation. Ils ne savent ni où ils vont, ni pour combien de temps. Tout ce qu'ils savent, c'est que leur travail ne profitera qu'à l'ennemi. A plusieurs, par des appâts ou sous la menace, on a extorqué un engagement qu'on ose appeler « volontaire ».

Au reste, on enrôle des chômeurs, certes, mais on recrute aussi, en grand nombre — dans la proportion d'un quart, pour l'arrondissement de Mons — des hommes qui n'ont jamais chômé et appartiennent aux professions les plus diverses : bouchers, boulangers, patrons-tailleurs, ouvriers brasseurs, électriciens, cultivateurs ; on prend même de tout jeunes gens élèves de collèges, d'universités ou d'autres écoles supérieures.

Cependant, deux hautes autorités de l'empire allemand





Le même déporté porte des lésions dans la nuque et sur les jambes.

nous avaient formellement garanti la liberté de nos compatriotes. »

Le cardinal rappelle ensuite les pourparlers avec le baron von Huene, gouverneur militaire d'Anvers, telles que nous les retrouvons reproduites dans sa première lettre à von Bissing. Il cite aussi la réponse du gouverneur général, où celui-ci disait :

« L'emploi des chômeurs belges en Allemagne inauguré seulement après deux années de guerre, diffère essentiellement de la mise en captivité des hommes aptes au service militaire. La mesure n'est pas non plus en rapport avec la conduite de la guerre proprement dite, mais est motivée par des causes sociales et économiques. »

Et le cardinal conclut :

« Comme si la parole d'un honnête homme était résiliable au bout d'une ou de deux années, comme un bail d'officier!

Comme si la déclaration consentie en 1914 n'excluait pas expressément et les opérations de guerre et les travaux forcés.

Comme si, enfin, chaque ouvrier belge qui prend la place d'un ouvrier allemand ne lui permettait pas de remplir un vide de l'armée allemande!

Nous, pasteurs de ces ouailles que la force brutale nous arrache, angoissés à l'idée de l'isolement moral et religieux où elles vont languir, témoins impuissants des douleurs et de l'épouvante de tant de foyers brisés ou menacés, nous nous tournons vers les âmes, croyantes ou non-croyantes, qui dans les pays neutres, même dans les pays ennemis, ont le respect de la dignité humaine.

Lorsque le cardinal Lavigerie entreprit sa campagne antiesclavagiste, le Pape Léon XIII, bénissant sa mission, lui dit : « L'opinion est plus que jamais la reine du monde; c'est sur elle qu'il faut agir. Vous ne vaincrez que par l'opinion. »

Daigne la divine Providence inspirer, à quiconque a une autorité, une parole, une plume, de se rallier autour

de notre humble drapeau belge, pour l'abolition de l'esclavage européen!

Puisse la conscience humaine triompher de tous les sophismes et demeurer obstinément fidèle à la grande parole de saint Ambroise : L'honneur au-dessus de tout! Nihil proferendum honestati!

Au nom des évêques belges (1)

† D. J. MERCIER,

Archevêque de Malines.

Le 9 novembre le cardinal adressa une troisième lettre au gouverneur général :

« En plusieurs milieux, que j'avais lieu de croire exactement renseignés, il se disait que Votre Excellence s'était fait un devoir de protester devant les plus hautes autorités de l'Empire contre les mesures qu'Elle est contrainte d'appliquer à la Belgique. J'escomptais donc, pour le moins, un délai dans l'application de ces mesures, en attendant qu'elles fussent soumises à un examen nouveau, et un adoucissement aux procédés qui les mettent à exécution.

Or, voici que, sans répondre un mot à aucun des arguments par lesquels j'établissais, dans mes lettres du 19 octobre et du 10 novembre, le caractère antijuridique et antisocial de la condamnation de la classe ouvrière belge aux travaux forcés et à la déportation, Votre Excellence se borne à reprendre, dans sa dépêche du 23 novembre, le texte même de sa lettre du 26 octobre. Ses deux lettres du 23 novembre et du 26 octobre sont, en effet, identiques dans le fond et presque dans la forme.

D'autre part, le recrutement des prétendus chômeurs se fait, la plupart du temps, sans aucun égard aux observations des autorités locales. Plusieurs rapports que j'ai en mains attestent que le clergé est brutalement écarté, les bourgmestres et conseillers communaux réduits au silence; les recruteurs se trouvent donc en face d'inconnus parmi lesquels ils font arbitrairement leur choix.

Les exemples de ce que j'avance abondent; en voici deux très récents parmi une quantité d'autres que je tiens à la disposition de Votre Excellence. Le 21 novembre, le recrutement se fit dans la commune de Kersbeek-Miscom. Sur les 1.323 habitants que compte la commune, les recruteurs en enlevèrent 94, en bloc, sans distinction de condition sociale ou de profession, fils de fermiers, soutiens de parents âgés et infirmes, pères de famille laissant femme et enfants dans la misère, tous nécessaires à leur famille comme le pain de chaque jour. Deux familles se voient ravir chacune quatre fils à la fois. Sur les 94 déportés, il y avait deux chômeurs.

Dans la région d'Aerschot, le recrutement se fit le 23 novembre : à Rillaer, à Gelrode, à Rotselaer, des jeunes gens soutiens d'une mère veuve; des fermiers à la tête d'une nombreuse famille, — l'un d'entre eux, qui a passé les cinquante ans, a dix enfants —, cultivant des terres, possédant plusieurs bêtes à cornes, n'ayant jamais touché un sou de la charité publique, furent emmenés, de force, en dépit de toutes les protestations. Dans la petite commune de Rillaer on a pris jusque vingt-cinq jeunes garçons de dix-sept ans.

Votre Excellence eût voulu que les administrations communales se fissent les complices de ces recrutements odieux. De par leur situation légale et en conséquence, elles ne le pouvaient pas. Mais elles pouvaient éclairer les recruteurs et ont qualité pour cela. Les prêtres, qui connaissent mieux que personne le petit peuple, seraient pour les recruteurs des auxiliaires précieux. Pourquoi refuse-t-on leur concours?

\*\*\*

Pendant ce temps, les déportations continuaient d'une façon de plus en plus éhontée.

Des députés et sénateurs de Mons avaient également fait parvenir à von Bissing une lettre de protestation, suivie bientôt d'une seconde. Cette dernière contenait des renseignements relatifs aux enlèvements accomplis dans le Borinage avec une sauvagerie inouïe.

(1) « Nous n'avons pu entrer en contact avec Monseigneur de Bruges. » (Note de Mgr Mercier.)



A Quaregnon, sur 1.000 ouvriers appelés au contrôle, 304 ont été déportés. Parmi ceux-ci, il y a 227 non chômeurs (parmi lesquels 4 cultivateurs, 5 patrons boulangers, 6 ouvriers boulangers, un patron boucher, 1 ingénieur brasseur, directeur d'une grande brasserie, un gros négociant, le fils d'un maître de forges, un patron imprimeur).

Il est à noter que le nombre des hommes appelés au contrôle est relativement peu élevé en égard à la population totale, mais il ne faut pas perdre de vue que nous sommes au centre du bassin houiller et que tous les ouvriers mineurs ont été exemptés.

L'observation s'applique à toutes les autres communes.

A Dour, sur 137 déportés, l'on compte 117 travailleurs dont 9 cultivateurs, 4 étudiants et nombre de petits patrons travaillant chez eux.

A Wasmes, sur 186 déportés, 130 non chômeurs. A Frameries, sur 200 déportés, 187 non chômeurs. A Hornu, sur 140 déportés, 87 non chômeurs. A Pâturages, sur 139 déportés 134 non chômeurs. A Ghlin, sur 155 déportés, 109 non chômeurs.

On réquisitionna surtout dans cette région les ouvriers qualifiés de toutes sortes d'usines.

Aux Forges et Laminoirs de Baume, à Haine-Saint-Pierre, on déporta 72 ouvriers, 50 aux usines Gilson à La Croÿère, 56 à la société La Brugeoise et Nicaise et Delcuve.

Aux Hauts Fourneaux et Fonderies de La Louvière, 70 p. c. du personnel fut déporté, ce qui mit l'usine dans l'impossibilité de continuer sa fabrication; aux usines Boël, à La Louvière, on enleva 249 hommes, dont un chef de bureau, 10 employés, 21 contremaîtres et 217 ouvriers. Tous étaient au travail.

A la verrerie de Jemappes le travail avait été repris le 4 décembre 1915; il continua sans interruption jusqu'au 1er septembre 1916. L'usine dut chômer à cette date jusqu'au 10 novembre, pour réparer certains fours, avec le projet d'élargir encore le cercle de son activité. Mais l'occupant enleva plus de la moitié du personnel d'élite.

A Moorsel près d'Alost, les chômeurs déclarèrent qu'ils ne partiraient pas si tous les hommes en âge de milice ne les accompagnaient. On convoqua alors toute la population mâle, mais au moment du départ on sépara les chômeurs des autres. Les premiers se livrèrent alors à des voies de fait, mais on les enferma dans une fabrique, où des soldats vinrent les chercher ensuite, pour les déporter. Le député Daens, d'Alost, conseilla aux hommes de ne pas signer.

Des trains de déportés traversèrent Bruxelles en grand nombre et stationnèrent en différents endroits. Les malheureux se trouvaient le plus souvent dans des wagons fermés. On les entendait chanter et pousser des cris.

A Jemappes un soldat frappa de la crosse de son fusil une femme qui tenait son fils enlacé. Une jeune femme alla se placer entre cette femme et l'Allemand et, montrant sa poitrine, elle cria :

« Frappez-moi si vous l'osez, mais respectez cette mère ! »

D'autres soldats accoururent et séparèrent les déportés du groupe des femmes.

Le 8 novembre, le premier contingent d'Anvers partit de la gare du sud: il y avait 800 ouvriers. Les parents devaient rester à une certaine distance. Des troupes barraient l'avenue du Sud. Des scènes douloureuses se produisirent parmi les femmes et les enfants. Une partie des déportés furent transportés en wagons ouverts, exposés au vent et aux intempéries.

A Ecaussines, les civils furent convoqués à la Maison du Peuple. Les officiers qui devaient procéder à l'enquête avaient pris place sur une estrade. Parmi les convoqués se trouvaient beaucoup d'ouvriers qui avaient du travail. Plusieurs exhibèrent comme preuve leur livret de salaires. M. Max Gilson, fils de l'administrateur des usines de La Croÿère, accompagnait 18 de ses ouvriers et affirma qu'ils étaient tous au travail. On en réquisitionna 14.

A Tubize, le train chargé des esclaves modernes stationna pendant trois heures près de la gare en face, dans une prairie; des femmes pleuraient, criaient et se



C. R., un déporté d'Eecloo.

lamentaient. Quelques-unes d'entre elles s'évanouirent de désespoir. Les soldats allemands eux-mêmes eurent pitié des malheureuses et transmirent des paquets et des lettres. Un officier avait les larmes aux yeux.

Mais qu'importait cette pitié! Les troupes devaient obéir. Et lorsque le train s'ébranla, il s'éleva de la foule comme une clameur de désespoir.

A Nivelles, des officiers vinrent examiner les déportés, le cigare aux lèvres, le geste nonchalant, comme des marchands qui trafiquent d'une vache ou d'un cheval. A une certaine distance les femmes suivaient ce triage avec angoisse. Ceux qui étaient désignés n'étaient même pas autorisés à faire leurs adieux à leurs proches. Des soldats emmenèrent les infortunés et les poussèrent dans les wagons.

\*\*\*

Jetons maintenant un regard vers le sud du pays. Là aussi l'odieux système des déportations était en vigueur. Nous citons ici quelques détails empruntés à « Pourquoi pas? pendant la guerre », le journal de guerre bien connu :

« Yvoir, 4 décembre. — Les « ordonnances » convoquant tous les hommes sans distinction, de 17 à 55 ans, pour aujourd'hui lundi, à Dinant, ont été apposées avant-hier soir à Yvoir. Dix-sept communes sont ainsi convoquées.

Tout le monde s'équipe depuis plusieurs jours. Les femmes confectionnent des sacs de toile que l'on s'attache au dos avec des bretelles; les marchands de chaussures et de linge de corps font des affaires d'or: on vend 40 à 45 francs une grossière paire de souliers cloués et 12 fr. des caleçons et gilets de flanelle qui ne valent pas la moitié.

Le bourgmestre déclare que la commune donnera 20 marks à chaque homme retenu et qu'on cuira pour les prisonniers 300 galettes.

Le vieil ami, chez qui, depuis tant d'années, j'ai passé tant d'heureuses journées de vacances, m'a prié hier soir d'accompagner jusqu'à Dinant le jardinier Thomas et le cocher Albert; on prendra la voiture, les sacs étant lourds à porter.